



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Guide Qualéduc

Démarche collective d'amélioration continue

**Transformation de la voie professionnelle
Enseignement et pédagogie dans l'établissement
Vie dans l'établissement**

Édition 2020

Édition 2020 - Sommaire

Introduction

1 – Transformation de la voie professionnelle

- 1.1 Déployer la TVP dans l'établissement
- 1.2 Mettre en œuvre la co-intervention (CAP et Bac Pro)
- 1.3 Mettre en œuvre la réalisation du chef-d'œuvre
- 1.4 Mettre en œuvre le parcours CAP en 1, 2 ou 3 ans
- 1.5 Mettre en œuvre l'accompagnement renforcé
(accompagnement personnalisé 1.6, consolidation des acquis 1.7, aide à l'orientation 1.8)
- 1.6 Mettre en œuvre l'accompagnement personnalisé
- 1.7 Mettre en œuvre la consolidation des acquis
- 1.8 Préparer à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études (CAP et Bac Pro)
- 1.9 Mettre en œuvre l'apprentissage dans l'établissement

2 – Enseignement et pédagogie dans l'établissement

- 2.1 Analyser les pratiques pédagogiques mises en œuvre dans l'établissement
- 2.2 Évaluer et faire évoluer les pratiques pédagogiques dans la classe
- 2.3 Évaluer et faire évoluer les modalités d'évaluation des élèves
- 2.4 Assurer la continuité de service et la continuité pédagogique
- 2.5 Organiser et suivre le parcours de formation de l'élève
- 2.6 Intégrer les élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP)
- 2.7 Organiser et exploiter les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) et les stages
- 2.8 Intégrer l'éducation au développement durable dans les disciplines d'enseignement
- 2.9 Développer l'ouverture européenne et internationale
- 2.10 Mettre en œuvre les liaisons CAP-Bac Pro et Bac Pro-BTS

3 – Vie dans l'établissement

- 3.1 Faire vivre le projet d'établissement
- 3.2 Analyser et faire évoluer l'offre de formation de l'établissement
- 3.3 Organiser le temps scolaire
- 3.4 Gérer et animer les ressources humaines de l'établissement
- 3.5 Faire vivre les réseaux et les partenariats
- 3.6 Travailler la communication interne au sein de l'établissement
- 3.7 Travailler la communication externe de l'établissement
- 3.8 Développer la démarche E3D au sein de l'établissement
- 3.9 Agir sur le climat scolaire et la qualité de vie dans l'établissement
- 3.10 Soutenir l'exercice de la vie lycéenne, de l'engagement et de la citoyenneté
- 3.11 Prévenir le décrochage scolaire
- 3.12 Proposer des actions de formation continue pour adultes

Annexes

La réalisation de ce guide a été pilotée par le Bureau des lycées professionnels, de l'apprentissage et de la formation professionnelle (Dgesco A2-2).

Ont contribué à sa conception et à sa finalisation :

- Les référents Qualéduc de 14 académies ayant proposé des fiches thématiques :

Amiens – Aix-Marseille – Besançon – Caen – Clermont-Ferrand – Créteil – Dijon
Grenoble – Limoges – Nantes – Poitiers – Orléans-Tours – Rouen – Toulouse.

- Les membres du Comité de Pilotage Qualéduc 2020 chargés de relecture et de synthèse : référents académiques, adjoints DAFPIC, DAET, chargés de mission... issus de 11 académies :

Aix-Marseille – Besançon – Caen – Créteil – Dijon – Grenoble
Limoges – Montpellier – Nancy-Metz – Nantes – Poitiers.

- Les bureaux de la DGESCO et de la DREIC :

DGESCO A1-3 – Bureau de l'école inclusive
A1-4 – Bureau de l'orientation et de la lutte contre le décrochage scolaire
A2- MEEC – Mission éducation économie et campus
C2-DNVL – Délégué national à la vie lycéenne

DREIC B-1 – Département de l'Union européenne et des organisations multilatérales

Introduction

Développé dans les établissements depuis une dizaine d'années, Qualéduc constitue un outil d'amélioration continue collective au cœur de la démarche qualité. Fondé sur un diagnostic partagé, Qualéduc est au service des établissements pour tout projet lié au pilotage, aux pratiques pédagogiques ou à la place de l'établissement dans son environnement économique et social. La démarche Qualéduc contribue par ailleurs à l'attribution des labels tels les Lycées des Métiers, les Campus des métiers et des qualifications et Éduform et à l'autoévaluation des établissements.

Alors que les nouveaux défis liés à transformation de la voie professionnelle engagent l'ensemble de la communauté éducative dans de nouvelles organisations et pratiques, de nombreuses académies ainsi que des groupes de travail nationaux¹ s'appuient sur la démarche Qualéduc et proposent des fiches thématiques pour accompagner la mise en œuvre des différentes mesures.

L'objet de ce Guide Qualéduc 2020 est de mutualiser ces travaux. Il est composé :

- ❏ Des fiches proposées par des contributeurs académiques ou nationaux, ou mises à jour du guide 2017, finalisées après une lecture par des membres du Comité national Qualéduc 2020 et/ou de personnes ressources ;
- ❏ D'une annexe proposant via des liens directs des fiches sur des pratiques européennes remarquées lors du projet Qualéduc-Mobilités (feedback des élèves, climat scolaire-diversité des publics...) ;
- ❏ D'une présentation globale de la démarche Qualéduc.

Ce Guide Qualéduc 2020 est accessible à partir de la [page Qualéduc](https://eduscol.education.fr/) du site internet Eduscol (<https://eduscol.education.fr/>), laquelle regroupe tous les documents de présentation, fiches et guides Qualéduc. De nouvelles fiches viendront au fur et à mesure de leur élaboration et validation compléter cette collection 2020 et seront accessibles à partir du même site.

Placé auprès de chaque rectorat d'académie ou région académique, le référent Qualéduc propose son expertise aux établissements afin qu'ils s'approprient cette démarche.

¹ Les Fiches Qualéduc 2020 ont été élaborées par des groupes de travail académiques ou nationaux constitués selon les thèmes abordés par des personnels de direction d'établissement, des personnels d'inspection, des conseillers en éducation, des directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques, des personnels en charge de la qualité dont le référent académique Qualéduc, d'enseignants et des personnes ou bureaux ressources de la Dgesco.



Transformation de la voie professionnelle

Déployer la transformation de la voie professionnelle dans l'établissement

[Arrêté du 21-11-2018](#) relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel. [Arrêté du 21-11-2018](#) relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au CAP. [Note de service n°2019-023](#) Horaires des enseignements généraux et professionnels obligatoires dans les formations sous statut scolaire. [BO du 3 janvier 2019](#).



Plan Planifier

Contexte, stratégie, sens, objectifs

La transformation de la voie professionnelle a mis en place de nouvelles grilles horaires, de nouveaux programmes, de nouvelles modalités pédagogiques, des organisations différentes.

Pour relever le défi d'une économie et d'une société en pleine mutation, il s'agit de développer une offre de formation ambitieuse et attractive et de proposer une diversité de parcours aux apprenants.

Ce déploiement progressif est planifié sur plusieurs années.

Un pilotage de la conduite de la transformation a-t-il été mis en place dans et hors de l'établissement ?

Quelles stratégies de la conduite du changement sont mises en œuvre dans et hors de l'établissement ?

Une organisation pédagogique spécifique à la TVP est-elle mise en œuvre dans et hors de l'établissement ?

Un suivi et un accompagnement de la transformation de la voie professionnelle sont-ils mis en place ?

Do Mettre en œuvre

Acteurs – Actions – Moyens – Temps

Piloter la conduite de la transformation de la voie professionnelle :

- Qui assure le pilotage et le suivi de la mise en œuvre de la TVP ? Lettre de mission ?
- L'information dont dispose l'équipe de direction est-elle complète et suffisante ?
- La coopération avec les services du rectorat (inspection, DAFPIC, apprentissage ...) est-elle effective ?
- Comment la communication avec les partenaires internes et externes est-elle mise en œuvre ?
- Le conseil pédagogique et l'ensemble de la communauté éducative se sont-ils emparés de cet enjeu ?
- Quelles priorités RH pour la mise en œuvre de la TVP (compétences, postes disponibles, engagement ...) ?

Organiser la mise en œuvre pédagogique de la transformation de la voie professionnelle :

- Quelles sont les interactions entre les dispositifs de la TVP et le projet d'établissement ?
- Les volumes horaires sont-ils respectés ?
- Quelle répartition de la DGH pour les nouvelles modalités pédagogiques ? (co-intervention, chef d'œuvre, mixité des publics et des apprentissages, modalités d'accompagnement renforcé des élèves)
- Quel choix pour les EDT des élèves et des enseignants ?
- Quelles organisations des alternances pédagogiques dans l'année scolaire ? dans le parcours ? (PFMP, mixités, apprentissage, FC) ?
- Comment favoriser la concertation des équipes pédagogiques ?
- Comment faire évoluer les pratiques pédagogiques dans la classe et hors la classe (formation, concertation, mutualisation...) ?
- Les enseignants ont-ils bénéficié de formations académiques ?
- Quelles sont les formations complémentaires à prévoir ?
- L'offre de formation est-elle réalisée en relation avec les différents partenaires ?

Suivi et accompagnement de la transformation de la voie professionnelle :

- Un suivi est-il réalisé ?
- Comment le suivi est organisé, avec quelle formalisation ?
- Quelle mutualisation au sein de l'établissement ?
- Les nouvelles pratiques et/ou contenus pédagogiques ont-ils des effets sur les apprentissages des élèves ? sur leur réussite ?

Check Evaluer

Exemples d'indicateurs de suivi

- Nombre de réunions du comité de pilotage et taux de participation.
- Nombre et qualité des différents représentants participant aux réunions.
- Nombre d'observations croisées de pratiques de classes.
- Nombre de rencontres avec les parents, les partenaires à propos de la TVP et taux de participation.
- Nombre de plans de formation et de progressions pédagogiques partagés.
- Respect des volumes horaires élèves.
- Adéquation des pratiques avec les préconisations des vade-mecum.
- Nombre de réunions de concertation et taux de participation.
- Nombre de formations mises en œuvre et taux de participation.
- Qualité de la formalisation du suivi.
- Nombre de communications mutualisées.
- Climat scolaire, résultats, décrochage.
- Satisfaction des stagiaires.

Mettre en œuvre la co-intervention (CAP et Bac Pro)

Arrêté du 21 novembre 2018 CAP. Arrêté du 21 novembre 2018 –Bacpro. Vademecum co-intervention Février 2019 [Eduscol](#)

Plan Planifier

Contexte, stratégie, sens, objectifs

La co-intervention est une modalité pédagogique de mise en œuvre des référentiels et des programmes dans laquelle deux enseignants interviennent ensemble, devant une même classe, dans un même lieu et au même moment.

La co-intervention suppose nécessairement un co-enseignement, c'est-à-dire un projet d'enseignement élaboré en commun et en amont de la co-intervention.

Comment la co-intervention peut-elle contribuer à certains axes du projet d'établissement, en renforçant notamment toutes les mesures visant l'amélioration de la réussite des élèves ?

Comment la co-intervention peut-elle servir d'appui au développement du travail collaboratif et interdisciplinaire entre enseignants au sein de l'établissement ?

En quoi la co-intervention permet-elle à l'apprenant de donner plus de sens aux enseignements généraux dans le cadre de sa formation professionnelle ?

Comment la réalisation du chef d'œuvre peut-elle servir de point d'appui au développement du travail collaboratif et interdisciplinaire entre les différents acteurs ?

Do Mettre en œuvre

Acteurs – Actions – Moyens – Temps

Volet Organisationnel

- À quel moment la réflexion sur la mise en œuvre de la co-intervention est-elle prévue ? Quelle est la forme retenue pour la concertation sur ce thème : En conseil pédagogique ? Sur des temps de concertation en mode participatif ? En conseil d'enseignement ? Sur le temps de la pré-rentrée ?
- Par filière, quels sont les professeurs concernés par la co-intervention ? En enseignement professionnel ? En français ? En mathématiques pour les classes préparatoires au CAP ? En mathématiques/physique-chimie pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel ? Comment les binômes sont-ils constitués ? Sur la base du volontariat ? Au regard de compétences acquises en formation ? Sur proposition du conseil d'enseignement ?
- Sont-ce les mêmes professeurs d'enseignement professionnel qui interviennent pendant toute l'année scolaire ?
- Les horaires réglementaires par niveau sont-ils bien identifiés dans l'emploi du temps de la classe ? Ont-ils lieu toutes les semaines ou tous les quinze jours ? Ou sont-ils globalisés sur l'année (ou organisés sous forme de modules thématiques) ? Dans quels lieux se déroulent les séances de co-intervention ? En atelier ? En salle de classe ? En laboratoire ? Au CDI ? Dans un tiers lieu (en entreprise, dans un espace culturel, ...) ?
- Des temps de concertation sont-ils prévus pour permettre aux enseignants de préparer, construire et réguler des séquences ou séances pédagogiques ? Si oui, selon quelles modalités ? (Semaines de début d'année scolaire sans séances de co-intervention, 1h en barrette par quinzaine... par mois, temps de travail collectif durant les PFMP...). Existe-t-il un espace de travail collaboratif ?
- Comment est présentée la co-intervention à la classe/aux élèves ? Aux parents ?

Volet Pédagogique

- Comment est organisée la progression sur l'année ? La séance de co-intervention s'appuie-t-elle sur une situation professionnelle issue du RAP ou est-elle associée à un projet ? Si oui, lequel ? S'inscrit-elle dans le cadre d'un scénario pédagogique co-construit ?
- La séance s'inscrit-elle dans la progression d'un ou des enseignements liés ?
- La problématique est-elle définie et partagée par les 2 professeurs ? Les objectifs visés de chaque discipline sont-ils identifiés ? Quels sont les contenus d'enseignement sélectionnés à partir des référentiels et des programmes ? Quelles compétences transversales sont-elles visées (raisonner, argumenter, exercer un esprit critique, communiquer à l'écrit et à l'oral, apprendre à apprendre, exercer sa créativité, communiquer avec un langage scientifique, ...) ?
- Quelle est la modalité d'animation au sein de la classe retenue pour la mise en œuvre des activités (en tandem, l'un enseigne l'autre aide, les deux aident, enseignement avec des groupes différenciés) ? Les rôles et les temps d'intervention de chaque enseignant sont-ils préalablement définis ?
- Quels sont les matériels/outils nécessaires pour la séance ? Quels sont les supports pédagogiques distincts ou communs prévus par les enseignants ? Comment sont formalisés le contenu pédagogique et la documentation associée ? Quels supports (numériques-papier) ? ENT ?
- Comment est construite la trace de l'élève ? Où et comment est-elle archivée ?
- Comment les enseignants prévoient-ils d'évaluer le niveau de maîtrise des compétences acquises par les élèves dans chaque discipline ou enseignement ? Sous quelle forme d'évaluation (diagnostique, formative, sommative) et à quel moment les élèves sont-ils évalués ?
- Quels sont les indicateurs supports de l'analyse réflexive menée par le binôme d'enseignants à l'issue de la séance afin de proposer une régulation (une remédiation) ?
- Comment est évaluée la plus-value de la modalité pédagogique ?

Volet Formation

- Comment les besoins en formation des enseignants sont-ils identifiés ?
- Les enseignants sont-ils en possession du vade-mecum ? En ont-ils pris connaissance ? Ont-ils consulté les parcours M@gistère dédiés à la transformation de la voie professionnelle ? Comment les ressources en matière de compétences présentes au sein de l'établissement sont-elles identifiées (Professeurs ayant participé aux GT nationaux, aux formations académiques, formateurs, CFC...) ?
- Des temps de mutualisation des compétences et des bonnes pratiques, d'échanges et de formation entre pairs, de retours d'expériences sont-ils organisés au sein de l'établissement ?
- Les DDFPT, les inspecteurs, les professeurs formateurs sont-ils sollicités afin de former les professeurs à cette modalité d'enseignement ?
- Des FIL sont-elles mises en place sur ce thème au sein de l'établissement ?

Check Evaluer

Exemples d'indicateurs de suivi

- Nombre et nature des actions de formation en faveur des enseignants, nombre de réunions animées par les corps d'inspection, nombre de FIL organisées par le chef d'établissement.
- Impact du dispositif sur les élèves (implication, motivation, absentéisme, progression...), plus précisément taux d'absentéisme des élèves dans les séances de co-intervention, climat de classe, participation et implication des élèves, évolution des résultats obtenus par les élèves dans les disciplines concernées par la co-intervention.
- Impact du dispositif sur les enseignants (nombres de plages horaires dédiées au travail collaboratif, nombre de réunions pluridisciplinaires au sein de l'établissement...).
- Nombre d'enquêtes de satisfaction menées auprès des différents publics (enseignants, élèves, parents d'élèves, vie scolaire...).
- Nombre de périodes et temps consacrés à la concertation.
- Analyse des contenus des ordres du jour des réunions du conseil pédagogique.
- Nombre et nature de publications de l'établissement sur ses expériences pédagogiques (communication interne et externe).
- Impact des espaces pédagogiques investis sur la qualité de la co-intervention.

Mettre en œuvre la réalisation du chef d'œuvre

[Arrêté du 21-11-2018](#) relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel. [Arrêté du 21-11-2018](#) relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au CAP. [Note de service n°2019-023](#) Horaires des enseignements généraux et professionnels obligatoires dans les formations sous statut scolaire

Guide pédagogique d'accompagnement « la réalisation du chef d'œuvre » : [Eduscol https://eduscol.education.fr/cid133260/transformer-le-lycee-professionnel.html](https://eduscol.education.fr/cid133260/transformer-le-lycee-professionnel.html)



Plan Planifier

Contexte, stratégie, sens, objectifs

Au travers de la réalisation d'un chef d'œuvre, il s'agit de développer les compétences transversales et professionnelles correspondant à la spécialité de l'élève à partir d'activités pluridisciplinaires mettant en œuvre une pédagogie de projet.

Les nouvelles grilles horaires font apparaître des heures d'enseignement « réalisation d'un chef d'œuvre » clairement identifiées, avec un caractère obligatoire.

Cette nouvelle modalité de formation doit permettre de contribuer à la motivation de l'élève et à son développement personnel.

Le chef d'œuvre vise aussi à promouvoir l'excellence professionnelle du candidat dans un but de valorisation de son parcours de formation auprès des futurs recruteurs.

La stratégie et les objectifs de l'établissement :

Comment la réalisation du chef d'œuvre s'intègre-t-elle dans les axes du projet d'établissement, notamment au niveau de la valorisation du travail des élèves et des formations professionnelles ?

Comment la réflexion sur l'effet de cette nouvelle modalité pédagogique est-elle conduite au sein de l'établissement ?

En quoi cette nouvelle modalité d'enseignement permet-elle à l'apprenant de donner plus de sens à ses apprentissages et de développer ses compétences transversales ?

Comment la réalisation du chef d'œuvre peut-elle servir de point d'appui au développement du travail collaboratif et interdisciplinaire entre les différents acteurs ?

Do Mettre en œuvre

Acteurs – Actions – Moyens – Temps

Volet Organisationnel

- Quelles sont les instances mobilisées pour réfléchir à l'organisation de la mise en œuvre du chef d'œuvre ? Comment les équipes d'enseignants ont-elles été constituées ?
- Quelle organisation les équipes ont-elles proposé à l'équipe de direction (répartition horaire, salles, modalités pédagogiques, budgets, ...) ?
- Comment les partenaires sont-ils sollicités (conventions de partenariat, PFMP, interventions thématiques, ...) ?
- Le chef d'œuvre a-t-il fait l'objet d'une planification sur les deux années de formation ?
- Quels outils partagés de suivi du déroulement du chef d'œuvre (étapes du projet de l'élève) et des acquis des élèves (compétences travaillées) sont-ils mis à disposition des équipes ?
- Comment la concertation et le temps de régulation entre les professeurs (par projet) s'organisent-ils tout au long de l'année ?
- Comment le chef d'œuvre est-il présenté aux élèves ? Aux familles ? A la communauté scolaire ? Aux partenaires économiques ?
- Comment le chef d'œuvre contribue-t-il à valoriser le métier, la filière, le lycée ? Un évènementiel est-il prévu sur ce thème ?
- Comment le retour d'expérience sur l'organisation de ce projet est-il piloté (communication interne et externe de l'établissement, instance mobilisée, programmation des étapes, pilotage par le DDFPT...)

Volet Pédagogique

- Quelle est la place réservée à l'élève dans l'élaboration de la démarche de projet (définition, remédions, partenaires ...) ?
- Comment le scénario de travail est-il construit sur les deux années ? Quel est le rôle attribué aux élèves ? Quelle a été l'option retenue : un projet pour une classe ou un projet par élève ? Quelle justification a-t-elle motivé ce choix ?
- Quelles sont les disciplines concernées par le chef d'œuvre et selon quels niveaux de collaboration ?
- Quelles sont les compétences professionnelles, transversales (sociales, comportementales, de créativité) d'abstraction et (inter) ou culturelles, développées dans le cadre du chef d'œuvre ?
- Quels intervenants et/ou partenaires, internes et externes sont-ils associés au projet ? Quels sont les contributions (la plus-value) de ces partenaires au projet ?
- Comment le travail réalisé en PFMP est-il réinvesti au sein du projet ?
- Quels espaces pédagogiques sont-ils investis pendant les heures de réalisation du chef d'œuvre ? A quelles fins pédagogiques ?
- Quel(s) parcours (PEAC, AVENIR, SANTE, CITOYEN) sont-ils associés au chef d'œuvre ? Comment ce dernier contribue-t-il à conforter le choix d'orientation des élèves (poursuite d'études ou insertion professionnelle) ?
- Comment l'élève prend-il conscience des compétences développées ?
- Quelles sont les modalités d'évaluation prévues tout au long du projet ? Selon quels critères ou indicateurs ? Comment ces évaluations contribuent-elles à préparer les élèves à l'examen (épreuve orale) ?
- Quelle formalisation et quelle traçabilité sont-elles proposées aux élèves ? Notamment, comment les usages du numérique contribuent-ils au suivi du travail réalisé et du reste à faire ? Au développement de l'autonomie des élèves ?
- Comment la production finale a-t-elle été choisie ? Par qui (élèves, professeurs, ...) ? Sous quelle forme ? Individuelle ? Collective ? Quels sont les objectifs intermédiaires et les attendus tout au long du projet ?
- Quelles sont les modalités de travail personnel proposées aux élèves ? De travail collectif ? Avec quels outils ?
- Comment les préconisations pédagogiques suivantes sont-elles prises en compte dans le chef d'œuvre : l'apprentissage par l'erreur, l'appui sur les notions de doutes, d'échecs, de prises de risques, de résilience, de persistance, d'endurance, de réussite et de fierté ?
- Comment les projets sont-ils valorisés ? Quels sont les événements prévus (olympiades, concours, ...) afin de valoriser les travaux des élèves ?
- Comment les professeurs ont-ils prévu d'évaluer les effets de cette nouvelle modalité d'enseignement sur les apprentissages et la motivation des élèves ?

Volet Formation

- Comment les besoins en formation des enseignants sont-ils identifiés ? Des FIL sont-elles mises en place sur ce thème au sein de l'établissement ?
- Les enseignants sont-ils en possession du vade-mecum ? En ont-ils pris connaissance ? Ont-ils consulté les parcours M@gistère dédiés à la transformation de la voie professionnelle ?
- Comment les ressources en matière de compétences présentes au sein de l'établissement sont-elles identifiées (Professeurs ayant participé aux GT nationaux, aux formations académiques, formateurs, CFC, ...) ? Des temps de mutualisation des compétences et des bonnes pratiques, d'échanges et de formation entre pairs, de retours d'expériences sont-ils organisés au sein de l'établissement ?
- Les DDFPT, les inspecteurs, les professeurs formateurs sont-ils sollicités afin de former les professeurs à cette modalité d'enseignement ?

Check Evaluer

Exemples d'indicateurs de suivi

Indicateur sur l'implication des élèves dans les enseignements au cours de l'année de formation.

Indicateur sur les résultats des élèves.

Taux de satisfaction des professeurs à enseigner selon cette nouvelle modalité.
Taux de satisfaction des partenaires, des élèves.

Nombre et nature des actions de formation.

Nombre de disciplines impliquées dans la réalisation du chef d'œuvre.

Place de l'EG dans la réalisation des chefs d'œuvre.

Répartition des heures d'enseignement entre les disciplines sur l'intégralité du projet.

Evolution du nombre de partenariats faisant l'objet d'une signature de convention (Campus des métiers et des qualifications, association...).

Nombre de collaborations ponctuelles (accueil d'intervenants, visites d'entreprises, ...) engagées avec les partenaires extérieurs à l'établissement.

Nombre de compétences transversales, acquises dans le cadre du chef d'œuvre, transférables dans les différents parcours (Santé, avenir, citoyen...).

Nombre de co-évaluations réalisées par les enseignants.

Nombre d'auto-évaluations réalisées par les élèves.

Nombre de réunions de concertation en équipe (élargie avec les partenaires).

Mettre en œuvre le parcours CAP en 1, 2 ou 3 ans

Code de l'éducation : articles D337-1 à D337-25-1 [Arrêté du 21-11-2018](#) (grille horaire), [arrêté du 3-4-2019](#) (programmes) et [arrêté du 30-8-2019](#) (épreuves). [Arrêté du 19-4-2019](#) et [Note de service n° 2019-023 du 18-3-2019](#) (organisation des enseignements) Vademécum Adapter les parcours de formation des élèves en CAP en 1, 2 ou 3 ans Juin 2019 ([Eduscol](#))

Plan Planifier

Contexte, stratégie, sens, objectifs

- L'ensemble des CAP de l'établissement entre-il dans le périmètre de mise place du CAP 123 ?
- Si non, sur quelle base ces choix ont-ils été effectués ? Sont-ils évolutifs ?
- Selon quel calendrier la généralisation du CAP 123 est-elle prévue ?
- Le conseil pédagogique a-t-il été impliqué dans les travaux menés ?
- Un projet de formation a-t-il été formalisé ? Si oui, à quelle échelle (par spécialité, par regroupement de spécialité, pour l'établissement) ?

Do Mettre en œuvre

Acteurs – Actions – Moyens – Temps

Adapter la durée du parcours

- Quel est le profil des jeunes pour lesquels une proposition de parcours CAP en 1 an est formulée ?
- Quel est le profil des jeunes pour lesquels une proposition de parcours CAP en 3 ans est formulée ?
- A quel(s) moment(s) du parcours du jeune la proposition de la durée de formation est-elle faite ?
- Comment la durée de formation est-elle définie (étapes, place des professeurs et de l'équipe de direction...) ?

Aménager l'organisation pédagogique de la formation (adaptation du parcours)

- Des aménagements des enseignements en établissement sont-ils mis en place ou étudiés pour permettre la différenciation du parcours de formation en 1, 2 ou 3 ans ?
- Des modules spécifiques sont-ils proposés ?
- En quoi les heures d'AP, consolidation, accompagnement à l'orientation contribuent-elles à faciliter cette adaptation du parcours en 1, 2 ou 3 ans ?
- Des aménagements des PFMP en termes de calendrier et/ou objectifs de formation sont-ils mis en place ou étudiés ?

Adapter la pratique pédagogique dans la classe

- Quelles démarches de différenciation pédagogique sont mises en place ?
- Quelles démarches de remédiation sont exploitées ?
- Quelle mutualisation de ces pratiques à l'échelle de l'équipe pédagogique ? de l'établissement ? de la filière (niveau académique ou inter académique) ?

Evaluer et suivre l'acquisition des compétences du jeune

- Quelles formes prennent l'évaluation et le suivi de l'acquisition des compétences du jeune ?
- Un outil de suivi particulier est-il mis en place ?
- Quelle exploitation est faite de l'outil pour adapter le parcours ?

Suivre le jeune en formation

- Selon quel rythme le dialogue avec le jeune et avec le jeune et sa famille se fait-il ?
- Un référent dans l'établissement est-il désigné pour suivre le parcours de formation de l'élève ?
- Comment la désignation des référents s'organise-t-elle à l'échelle de la classe ?
- Cette organisation donne-t-elle lieu à un travail spécifique entre référent et équipe éducative ?

Informier sur les parcours CAP en 1, 2 ou 3 ans

- Une information sur les parcours CAP 1, 2 ou 3 ans est-elle menée en direction des familles et des jeunes en amont de l'entrée en CAP, en début d'année scolaire ou pendant sa formation ? Sous quelle(s) forme(s) ?
- Des actions en direction des collèges/SEGPA/EREA ont-t-elles été menées ou sont-elles prévues pour informer sur la mise en place du CAP 123 ? Sous quelle(s) forme(s) ?

Check Evaluer

Exemples d'indicateurs de suivi

- Suivi du décrochage en cours de cycle : nombre de décrocheurs, motif du décrochage, taux de décrochage...
- Taux de réussite au CAP.
- Suivi de l'insertion professionnelle à l'issue du CAP : taux d'insertion, secteurs et emplois visés...
- Suivi de la poursuite d'études en baccalauréat professionnel : taux de poursuite d'études, diplôme et spécialité, niveau d'intégration (2nd, 1^{ère}, Terminale).
- Evolution du nombre de demandes pour intégrer une formation en 1 an ou en 3 ans.

Mettre en œuvre l'accompagnement renforcé

Accompagnement personnalisé (fiche 1.6) – Consolidation des acquis (fiche 1.7) – Aide à l'orientation (fiche 1.8)

Décret n°2009-148 du 10 février 2009 relatif à l'organisation de la voie professionnelle. BO n°1 du 3 janvier 2019 (CAP et Baccalauréat professionnel). BO n°12 du 21 mars 2019 (Note de service du 13 mars 2019 Horaires CAP et Baccalauréat professionnel. Vade-mecum Consolidation des acquis et Accompagnement Personnalisé sur [Eduscol](#).



Plan Planifier

Contexte, stratégie, sens, objectifs

Dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle, chaque élève bénéficie d'un temps d'accompagnement renforcé qui répond à ses besoins, à ses aspirations et à ses projets. La consolidation des acquis et l'accompagnement personnalisé sont deux volets du dispositif d'accompagnement.¹

Ces modules s'inscrivent-ils dans un axe / des axes du projet d'établissement ?

Le pilotage des actions est-il mis en place ?

Des instances comme par exemple le Conseil pédagogique définissent-elles des objectifs et des propositions de mise en œuvre ?

Comment est organisée la communication autour de la question de l'accompagnement ?

Un échéancier, des indicateurs cibles, des bilans d'étapes sont-ils prévus ?

¹ Les trois volets du dispositif d'accompagnement

Volumes horaires pour un cycle et par année comprenant trois volets :

1. Consolidation des acquis
2. Accompagnement personnalisé
3. Aide à l'orientation (module d'insertion professionnelle et de poursuite d'études)

CAP : 192,5h pour le cycle

Année 1 : 101,5 h / Année 2 : 91h

BacPro : 265h pour le cycle

Seconde : 90 heures

Première : 84 heures

Terminale : 91 heures

Do Mettre en œuvre

Acteurs – Actions – Moyens – Temps

Comment est organisé(e) le pilotage et/ou la coordination du dispositif ?

- Y-a-t-il un pilote ou un référent désigné pour la coordination des dispositifs ? Quel est son rôle ? D'autres personnes ressources sont-elles identifiées par l'établissement ?
- Quel rôle le conseil pédagogique joue-t-il dans l'organisation du dispositif ?
- Dans quelle mesure l'organisation mise en place favorise-t-elle la réussite des actions menées ainsi que l'adhésion des élèves ?
- Comment s'articulent la mise en œuvre et les contenus des trois volets de l'accompagnement ?
- Comment le volume horaire des trois volets est-il réparti ; selon quelles stratégies, quelles disciplines ?
- Dans quelle mesure les modes d'organisations retenus (temps intensifs, alignements en barrettes, créneaux de concertation, etc.) apportent-ils une plus-value au travail d'équipe ?
- Le choix des créneaux horaires dans l'emploi du temps favorise-t-il l'assiduité des élèves ?
- Comment la période d'accueil et d'intégration des élèves entrant en lycée professionnel a-t-elle contribué à la mise en place de groupes répondant à cet accompagnement renforcé ?
- Comment le numérique contribue-t-il à la gestion de l'organisation (planning, réunions de concertation, échéancier, bilans d'étape, partage d'outils et contenus pédagogiques ...) ?
- Un plan de formation des enseignants en établissement et/ou au Plan Unique de Formation est-il établi ?
- Comment le dispositif est-il nommé dans l'emploi du temps ?

Check Evaluer

Exemples d'indicateurs de suivi

- Organigramme de pilotage
- Instances impliquées (CA, Conseil pédagogique, conseil d'enseignement)
- Tableaux de bord d'organisation (volumes horaires, groupes, acteurs, disciplines / spécialités, phasages, actions, type de groupe, etc...)
- Plan, fiche action de la période dite d'intégration des entrants
- Outils numériques facilitateurs
- Actions de formation prévues/réalisées
- Nombre et nature des outils de positionnement retenus (tests nationaux, LSU, entretiens, évaluations...)

1.5

Juin 2020 - Contributeurs :
Académies d'Aix-Marseille – Grenoble - Limoges

Act Agir

Points forts
Points faibles

DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Objectifs
Actions

Mettre en œuvre l'accompagnement personnalisé

Décret n°2009-148 du 10 février 2009 relatif à l'organisation de la voie professionnelle. BO n°1 du 3 janvier 2019 (CAP et Baccalauréat professionnel). BO n°12 du 21 mars 2019 (Note de service du 13 mars 2019 Horaires CAP et Baccalauréat professionnel. Vade-mecum Consolidation des acquis et Accompagnement Personnalisé sur Eduscol.



Plan Planifier

Contexte, stratégie, sens, objectifs

Dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle, chaque élève bénéficie d'un temps d'accompagnement renforcé qui répond à ses besoins, à ses aspirations et à ses projets. L'accompagnement personnalisé est un volet du dispositif d'accompagnement.¹

Ce module s'inscrit-il dans un axe / des axes du projet d'établissement ?

Le pilotage des actions est-il mis en place ?

Des instances comme par exemple le Conseil pédagogique définissent-elles des objectifs et des propositions de mise en œuvre ?

Comment est organisée la communication autour de la question de l'accompagnement ?

Un échéancier, des indicateurs cibles, des bilans d'étapes sont-ils prévus ?

¹ Les trois volets du dispositif d'accompagnement

Volumes horaires pour un cycle et par année comprenant trois volets :

1. Consolidation des acquis
2. Accompagnement personnalisé
3. Aide à l'orientation (module d'insertion professionnelle et de poursuite d'études)

CAP : 192,5h pour le cycle

Année 1 : 101,5 h / Année 2 : 91h

BacPro : 265h pour le cycle

Seconde : 90 heures

Première : 84 heures

Terminale : 91 heures

Do Mettre en œuvre

Acteurs – Actions – Moyens – Temps

Organisation pédagogique

- La période d'accueil et d'intégration en lycée professionnel contribue-t-elle à constituer des offres de modules d'accompagnement personnalisé répondant aux besoins et aux projets des élèves ?
- Comment sont évalués ces besoins ?
- Les entretiens et les diverses évaluations diagnostiques mises en place à la rentrée permettent-ils de les affiner ?
- Comment est établi le lien avec le Livret Scolaire Unique (LSU) ?
- Y a-t-il des réunions de régulation des intervenants dans l'AP ?
- Ces réunions font-elles l'objet de compte-rendu ?

Modalités

- Quels sont les objectifs principaux visés dans le cadre de l'AP ?
- Sont-ils partagés avec les équipes enseignantes ?
- Comment cet accompagnement apporte-t-il une aide au travail personnel de l'élève ?
- Une aide au travail personnel hors la classe est-elle mise en place ? Quelle en est l'organisation ?
- Quels moyens de communication sont-ils adoptés pour diffuser aux équipes, élèves, parents ?
- Comment sont valorisés les progrès de l'élève ainsi que son investissement ?
- En quoi les contenus des séances d'AP diffèrent-ils des heures de cours classiques ?
- L'accompagnement personnalisé contribue-t-il à la réalisation de projets pluridisciplinaires et culturels, au développement d'une culture commune ainsi que d'une culture internationale pour tous les élèves ?

Suivi et évaluation

- Les indicateurs et résultats des actions sont-ils publiés et connus de tous ?
- Comment est organisé le suivi des élèves ?
- Quels outils (portfolio de compétences) ? Quelle(s) stratégie(s) ?
- Des positionnements et des bilans d'étape au cours de l'année sont-ils programmés / envisagés ? Les points forts de l'élève sont-ils pris en compte ? Comment ?
- Quelle stratégie d'équipe est-elle choisie pour l'acquisition et l'évaluation des compétences transversales, psychosociales, socio-professionnelles pour les disciplines engagées dans l'AP ?
- Le volet « accompagnement personnalisé » fait-il l'objet d'une ou plusieurs enquêtes de satisfaction auprès des élèves, des parents, des équipes mobilisées ?
- Des actions pédagogiques remarquables, innovantes, inspirantes font-elles l'objet d'une valorisation spécifique en établissement, sur son site web, sur un site académique ?

Check Evaluer

Exemples d'indicateurs de suivi

- Plan(s), tableau(x) de bord (organisation AP).
- Outils de positionnement, de suivi.
- Fiche(s) action(s) présentant les objectifs visés et les besoins identifiés des élèves.
- Observables attestant de la qualité des modules proposés.
- Enquêtes élèves, entretiens.
- Stratégies de communication et de valorisation.
- Outils d'évaluation et de suivi (relevé de compétences, portfolio, 'webclasseur'...).
- Evaluation de l'implication de l'élève dans son travail personnel.
- Nombre et nature des actions conduites au titre de l'AP.
- Nombre et nature de projets et d'actions à caractère pluridisciplinaire, culturel et ouvert à l'international.
- Effets sur le nombre d'élèves poursuivant leurs études.
- Effets sur l'évolution des pratiques pédagogiques.
- Stratégies de communication et de valorisation.
- Proportion des enseignants impliqués dans l'AP.
- Effets observables dans les enseignements et sur la réussite des apprenants.

Mettre en œuvre la consolidation des acquis

Décret n°2009-148 du 10 février 2009 relatif à l'organisation de la voie professionnelle. BO n°1 du 3 janvier 2019 (CAP et Baccalauréat professionnel). BO n°12 du 21 mars 2019 (Note de service du 13 mars 2019 Horaires CAP et Baccalauréat professionnel. Vade-mecum Consolidation des acquis et Accompagnement Personnalisé sur [Eduscol](#).

Plan Planifier

Contexte, stratégie, sens, objectifs

Dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle, chaque élève bénéficie d'un temps d'accompagnement renforcé qui répond à ses besoins, à ses aspirations et à ses projets. La consolidation des acquis est un volet du dispositif d'accompagnement.¹

Ce module s'inscrit-il dans un axe / des axes du projet d'établissement ?

Le pilotage des actions est-il mis en place ?

Des instances comme par exemple le Conseil pédagogique définissent-elles des objectifs et des propositions de mise en œuvre ?

Comment est organisée la communication autour de la question de la consolidation des acquis ?

Un échéancier, des indicateurs cibles, des bilans d'étapes sont-ils prévus ?

¹ Les trois volets du dispositif d'accompagnement

Volumes horaires pour un cycle et par année comprenant trois volets :

1. Consolidation des acquis
2. Accompagnement personnalisé
3. Aide à l'orientation (module d'insertion professionnelle et de poursuite d'études)

CAP : 192,5h pour le cycle

Année 1 : 101,5 h / Année 2 : 91h

BacPro : 265h pour le cycle

Seconde : 90 heures

Première : 84 heures

Terminale : 91 heures

Do Mettre en œuvre

Acteurs – Actions – Moyens – Temps

Organisation pédagogique

- Comment est organisée la passation des tests de positionnement nationaux ?
- Quels sont les personnels et les disciplines mobilisés ?
- La répartition des élèves dans les groupes est-elle décidée en équipes disciplinaires de mathématiques et de français ? D'autres disciplines sont-elles associées ?
- Comment est organisée la communication interne au sein des équipes pédagogiques, de l'établissement ?
- Comment sont définis les contenus des modules de consolidation ?
- Comment est établi le lien avec le Livret Scolaire Unique (LSU) ?
- Quels autres outils internes à l'établissement sont utilisés pour affiner les besoins en consolidation ?
- La consolidation est-elle organisée en barrettes dans l'emploi du temps des élèves ?

Modalités

- Les compétences de compréhension et de maîtrise de la langue sont-elles travaillées de façon prioritaire dans les disciplines concernées ? Comment ? D'autres priorités sont-elles envisagées ?
- Quel lien entre les contenus de la consolidation, les savoirs disciplinaires et l'articulation entre les différents enseignements ?
- Des créneaux de concertation sont-ils prévus ?
- L'équipe pédagogique a-t-elle élaboré un diagnostic individualisé qui identifie précisément les acquis et les manques des nouveaux lycéens pour lesquels les connaissances et compétences composant le socle commun en fin de cycle 4 ne sont pas stabilisées ?
- Des périodes sont-elles définies en fonction des besoins des élèves ?
- Les classes ont-elles été décloisonnées ?
- Des groupes de besoins ou de compétences ont-ils été créés ?

Suivi et évaluation

- Comment est organisé le suivi des élèves ?
- Quels sont les effets de ces séances spécifiques sur l'implication des élèves dans les cours de mathématiques et de français ?
- Le volet « consolidation des acquis » fait-il l'objet d'une ou plusieurs enquêtes de satisfaction auprès des élèves, parents, équipes mobilisées ?
- Des actions pédagogiques remarquables, innovantes, inspirantes font-elles l'objet d'une valorisation spécifique en établissement, sur son site web, au niveau académique ?

Check Evaluer

Exemples d'indicateurs de suivi

- Acteurs et disciplines mobilisés dans la passation des tests.
- Stratégies d'exploitation des résultats.
- Nombre d'élèves faibles décodeurs identifiés.
- Nombre d'élèves par filière nécessitant une consolidation en mathématiques, français ou autres disciplines.
- Nature et nombre de compétences travaillées.
- Stratégies de communication et de valorisation.
- Evolution des résultats des élèves et de chaque élève.
- Nombre de réunions de concertation (présentielles ou à distance).
- Valorisation des actions.
- Enquête de satisfaction auprès des usagers (élèves et familles).

Préparer à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études (CAP et Bac Pro)

BO n°12 du 21 mars 2019 (Note de service du 18 mars 2019 Horaires CAP et Baccalauréat professionnel). Arrêté du 21-11-2018 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel. Arrêté du 21-11-2018 relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au CAP. Vade-mecum Module insertion professionnelle sur [Eduscol](#). Vade-mecum Préparation à la poursuite d'études sur [Eduscol](#). [Instruction MENE2021598J](#) (cordées de la réussite)



Plan Planifier

Contexte, stratégie, sens, objectifs

Dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle, chaque élève bénéficie d'un temps d'accompagnement renforcé qui répond à ses besoins, à ses aspirations et à ses projets. L'aide à l'orientation est un volet du dispositif d'accompagnement.¹

L'objectif est d'accompagner les élèves dans la construction de leur parcours visant, à terme, l'insertion professionnelle, celle-ci pouvant passer par une poursuite d'études.

Ce module s'inscrit-il dans un axe / des axes du projet d'établissement ?

Le pilotage des actions est-il mis en place ?

Des instances, comme par exemple le Conseil pédagogique, définissent-elles des objectifs et des propositions de mise en œuvre ?

De quelle façon est organisée la communication autour de la question de l'orientation ?

Un échéancier, des indicateurs cibles, des bilans d'étapes sont-ils prévus ?

¹ Les trois volets du dispositif d'accompagnement

1. Consolidation des acquis
2. Accompagnement personnalisé
3. Aide à l'orientation (module d'insertion professionnelle et de poursuite d'études)

CAP : 192,5h pour le cycle

Année 1 : 101,5 h / Année 2 : 91h

BacPro: 265h pour le cycle

Seconde : 90 heures

Première : 84heures

Terminale : 91 heures

Do Mettre en œuvre

Acteurs – Actions – Moyens – Temps

Organisation au sein de l'établissement

- Les heures dédiées à l'orientation par niveau sont-elles bien identifiées dans l'emploi du temps ? Ont-elles lieu toutes les semaines, tous les quinze jours ou sont-elles globalisées sur l'année (ou encore organisées sous forme de modules thématiques) ?
- Comment le dispositif est-il nommé dans l'emploi du temps ?
- Dans quels lieux se déroulent les séances : en salle de classe ? au CDI ? dans un tiers lieu (dans un autre EPLE, en CFA, en entreprise, en Mission Locale, etc.) ?
- Les séances sont-elles organisées en groupe ou en classe entière ?
- Existe-t-il un référent désigné pour la coordination des modules ? Quel est son rôle ? D'autres personnes ressources sont-elles identifiées ? Quelle est la place du Psy-EN et/ou du CPE (dans le pilotage, l'accompagnement, l'expertise) ?
- Quel rôle le conseil pédagogique joue-t-il dans l'organisation du dispositif ?
- Un conseil spécifique lié à cette thématique existe-t-il ?
- Comment sont définis les contenus des modules ?
- Les enseignants ont-ils bénéficié de formations ? Quelles sont les formations complémentaires à prévoir ?
- Des actions spécifiques à l'orientation ont-elles été mises en place (Kiosque Onisep, semaines de l'orientation, forum, etc.) ?
- Le choix de l'orientation, et notamment le choix du module en classe de terminale de baccalauréat professionnel, est-il abordé en conseil de classe ? À quel moment ? Comment l'élève est accompagné dans son choix de module ?
- Comment est prévue la réversibilité entre les deux modules (« Préparation à l'insertion professionnelle » et « Préparation à la poursuite d'études ») pour les élèves de terminale de baccalauréat professionnel ?

Diagnostic-bilan de l'élève et suivi du projet

- Quand, avec quels outils et par qui est dressé le diagnostic-bilan de l'élève (positionnement des compétences disciplinaires, professionnelles et transversales vis-à-vis du projet de l'élève) ?
- Comment est favorisé le développement des compétences nécessaires et manquantes pour rendre réalisable le projet de l'élève ? Quelles actions pédagogiques sont mises en œuvre pour accompagner le passage vers le futur statut de l'élève (étudiant ou jeune actif) ?
- Des groupes de besoins ou de compétences sont-ils créés ?
- Comment est organisé le suivi de l'élève ? Y-a-t-il un référent pour l'élève tout au long de son cursus ou un changement chaque année ?
- Y-a-t-il un tutorat mis en place pour les élèves ? Si oui, avec quels tuteurs (élèves de classe supérieure, enseignants, professionnels, ...) ?

Insertion professionnelle

- Des démarches d'accompagnement pour un passage au statut de jeune actif sont-elles envisagées ?
- Des actions spécifiques sont-elles envisagées dans le cadre de la mise en œuvre du module « Préparation à l'insertion professionnelle » en classe de terminale de baccalauréat professionnel ?
- Les techniques de recherche d'emploi sont-elles présentées aux élèves ?
- Comment l'élève prend connaissance de son environnement économique et professionnel ainsi que du marché de l'emploi ?
- Les différents thèmes concernant l'entrée dans la vie active sont-ils abordés avec les élèves (droit du travail, assurance maladie, ...) ?
- Les entreprises ou professionnels du secteur géographique et/ou du secteur professionnel sont-ils associés ? Les acteurs institutionnels de l'insertion sont-ils associés (Pôle emploi, Mission Locale, CCI, CMA, branches professionnelles, etc.) ?
- Un mentorat par les anciens élèves de l'établissement déjà inséré professionnellement est-il envisagé ?

Poursuite d'études

- Des démarches d'accompagnement pour un passage au statut d'étudiant sont-elles envisagées ?
- Des actions spécifiques sont-elles envisagées dans le cadre de la mise en œuvre du module « Préparation à la poursuite d'études » en classe de terminale de baccalauréat professionnel ?
- Quel accompagnement dans les procédures d'affectation et d'admission est proposé ?
- Comment l'expérimentation de l'avis du conseil de classe de terminale de baccalauréat professionnel pour le BTS est-elle travaillée en équipe pédagogique et avec les élèves ?
- Les cordées de la réussite sont-elles mobilisées ?
- Les différents thèmes concernant la vie étudiante sont-ils abordés avec les élèves (bourse, logement ...) ?
- Un mentorat par les anciens élèves de l'établissement déjà en études est-il envisagé ?

Check Evaluer

Exemples d'indicateurs de suivi

- Outils de positionnement et de suivi utilisés (relevé de compétences, Folios, etc.)
- Enquêtes de satisfaction auprès des élèves / Entretien
- Nombre de partenaires extérieurs
- Lien entre les préconisations du conseil de classe et le choix de module par l'élève
- Répartition des élèves dans les deux modules
- Evaluation des changements de module en cours d'année de terminale
- Lien entre le module choisi par l'élève et sa situation à la rentrée suivante (poursuite d'études ou insertion professionnelle)
- Evolution des choix de formation post CAP et post Bac
- Taux d'insertion professionnelle post CAP et post Bac Pro à N+1
- Taux de poursuite d'études post CAP et post Bac
- Taux de réussite des CAP au Bac Pro et des bacheliers professionnels au BTS

Mettre en œuvre l'apprentissage dans l'établissement

Code du travail – loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel : [document de présentation](#) et [loi](#). L'apprentissage à l'éducation nationale : l'essentiel de l'apprentissage - [site Eduscol](#) ; le [vadémécum de la mise en œuvre de l'apprentissage à l'éducation nationale](#).

Plan Planifier

Contexte, stratégie, sens, objectifs

- Comment l'offre de formation par apprentissage est-elle intégrée dans le projet d'établissement ? avec quelles stratégies ? quels objectifs ? quels indicateurs établis et connus de tous ?
- La présence d'action de formation professionnelle par apprentissage est-elle un objet de discussion dans les instances de l'établissement ?
- Comment la mixité est-elle envisagée (publics, parcours) ?

Do Mettre en œuvre

Acteurs – Actions – Moyens – Temps

Actions de formation par apprentissage dans l'établissement

- L'établissement propose-t-il des actions de formation par apprentissage dispensées dans l'établissement ? L'établissement est-il à l'origine de certaines de ces actions ?
- L'offre de formation par apprentissage s'articule-t-elle avec l'offre de formation initiale scolaire, en matière de diplôme et de spécialité ? Si oui, comment cette articulation est-elle pensée : mixité de parcours ? poursuite d'études ? autres ?
- L'établissement conduit-t-il une réflexion globale sur son offre de formation professionnelle intégrant les formations initiales scolaires, initiales en apprentissage et continue ? Comment cette réflexion est-elle conduite et comment la communauté éducative est-elle impliquée dans ces démarches ?
- Quel bilan des actions de formation par apprentissage dispensées par l'établissement est effectué ? Sous quelle forme ? Avec qui ? selon quelle périodicité ? quel partage à l'échelle de l'établissement ?

Développement de l'offre de formation par apprentissage

- Comment, par qui et avec qui le développement de l'offre de formation par apprentissage de l'établissement est-il pensé et partagé dans l'établissement (équipe de direction, professeurs...) ? Quelle articulation avec l'offre de formation existante au sein du territoire ?
- Ce développement de l'apprentissage est-il pensé en groupe autonome ? en mixité de parcours ? en mixité de public ?
- Quels acteurs sont associés à ces démarches : professionnels (entreprises et/ou branches) ? corps d'inspection ? échelon académique ou de région académique ? campus des métiers et des qualifications ? réseaux d'établissements et lycée des métiers ?
- Y a-t-il des propositions d'action de formation par apprentissage à l'initiative des professeurs ? Quelle est l'information communiquée aux professeurs pour développer la ressource mobilisable ?

Ingénierie et pédagogie de l'alternance

- La pédagogie de l'alternance fait-elle l'objet d'un travail spécifique dans l'établissement ? Ce travail est-il partagé avec l'ensemble des professeurs ? Vient-il contribuer à la réflexion conduite autour des PFMP dans l'établissement ?
- Quels acteurs sont associés à ce travail sur l'ingénierie : professionnels ? corps d'inspection ? échelon académique ou de région académique ? campus des métiers et des qualifications ? réseaux d'établissement et lycée des métiers ?
- Cette ingénierie donne-t-elle lieu à des productions transférables (organisation des emplois du temps, calendrier de formation, livret d'alternance...) ?
- Comment sont considérées les mixités de public et de parcours dans cette ingénierie ?

Organisation des actions de formation par apprentissage dans l'établissement

- Comment l'apprentissage est-il pris en compte a priori dans la préparation de la rentrée (emplois du temps des enseignants, utilisation des locaux ...) ?
- Les modalités d'organisation des actions de formation par apprentissage prévues au sein de l'établissement sont-elles adaptées au public apprenti ? Comment l'établissement s'en assure-t-il ?
- Les exigences en matière de qualité de la formation par apprentissage et les 14 missions des CFA sont-elles bien prises en compte pour les apprentis de l'établissement ? Avec quel(s) partenaire(s) ?

Communication sur les actions de formation par apprentissage

- Comment les actions de formation par apprentissage et leur ingénierie sont-elles valorisées dans l'établissement ?
- Comment les actions de formation par apprentissage sont-elles valorisées dans la communication externe de l'établissement ?

Check Evaluer

Exemples d'indicateurs de suivi

- Offre de formation par apprentissage de l'établissement au cours des 5 dernières années : typologie, nature et nombre ;
- Pourcentage des enseignants du lycée intervenant pour le compte des actions de formation par apprentissage.
- Part et évolution des élèves et des apprentis dans les parcours mixtes.

1.9

Septembre 2020 - Contributeurs :
Académie d'Amiens
Dgesc A2-2 – Bureau des lycées professionnels,
de l'apprentissage et de la formation
professionnelle continue

Act Agir

Points forts

Points faibles

DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Objectifs

Actions



Enseignement et pédagogie dans l'établissement

Analyser les pratiques pédagogiques mises en œuvre dans l'établissement

Code de l'éducation : [art. R. 421-41-1 à R. 421-41-6](#) (conseil pédagogique) ; [art.L.241-12 et L.241-14](#) (article 40 de la Loi pour une école de la confiance, conseil d'évaluation de l'école) [art.L.311-1](#) (article 42 de la loi, évaluation au service des apprentissages)



Plan Planifier

Contexte, stratégie, sens, objectifs

La qualité des enseignements dépend du degré d'expertise disciplinaire ainsi que des compétences pédagogiques du professeur, mais aussi :

- de l'adaptation de l'enseignement aux publics accueillis,
- de la mise en cohérence des actions entre les équipes éducatives et pédagogiques,
- des conditions dans lesquelles les élèves apprennent.

La qualité des enseignements est-elle un axe du projet d'établissement ?

Son amélioration est-elle un sujet de partage et d'échanges ? dans quels lieux ?

Do Mettre en œuvre

Acteurs – Actions – Moyens – Temps

Prise en compte des acquis

- Une analyse partagée des acquis des élèves existe-t-elle au début du cycle de formation ?
- Comment les constats sont-ils partagés au sein de la communauté éducative de l'établissement, avec l'élève et sa famille ?
- Comment exploite-t-on ce diagnostic ?
- Comment organise-t-on les enseignements pour favoriser la réussite de l'apprenant ?

Pratiques pédagogiques

- Comment les temps de partage et d'analyse croisée sur les pratiques pédagogiques sont-ils mis en œuvre au sein de l'établissement ?
- Avec quels moyens ? Selon quelle régularité ? Sous quelle forme ? Qui les coordonne ?
- Les corps d'inspection sont-ils sollicités et associés sur ce sujet ?
- Comment la diversité des élèves est-elle prise en compte dans le projet de formation de chaque enseignant ?
- Comment l'enseignant s'assure-t-il du bon fonctionnement des apprentissages envisagés chez chaque élève ? Comment l'enseignant adapte-t-il sa posture en fonction du résultat de son observation ?
- Comment prend-t-il en compte leur parole et leur avis ? leurs difficultés sociales ou matérielles ?
- Comment les différentes modalités pédagogiques (mise en projet, différenciation, personnalisation, classes puzzles...) sont-elles interrogées pour développer les compétences des élèves ?

Evaluation, poursuite de cycle

- Comment l'évaluation des compétences des élèves permet-elle de les faire progresser et de les valoriser ?
- Comment s'organise les échanges interdisciplinaires pour construire un accompagnement éducatif favorable et bienveillant à la réussite du parcours de l'élève ?
- Comment la poursuite du cycle de formation ou la poursuite d'étude est-elle prise en compte dans la formation des élèves ?
- Comment sont pris en compte les compétences extra-scolaires dans l'évaluation des élèves, orientation et la poursuite d'étude ?

Check Evaluer

Exemples d'indicateurs de suivi

- Résultats aux évaluations nationales de seconde et aux évaluations certificatives (scores moyens, proportion d'élèves par niveau de maîtrise...).
- Taux de réussite en valeur ajoutée, taux de réussite aux examens par indice de positionnement social, notes médianes, notes moyennes et valeur ajoutée, proportion d'élèves par niveau de maîtrise des compétences du socle...
- Proportion de professeurs participant à des groupes de réflexion pédagogique.
- Taux de fréquentation de devoirs faits.
- Indicateurs de mesure des progrès des élèves (notes du contrôle continu, mesure du degré d'acquisition des compétences).
- Indicateurs de suivi de cohortes.
- Nombre de temps d'exploitation du vécu en entreprise (suite à une PFMP, un stage, un mini-stage...) organisés au retour de l'élève dans l'établissement.

Évaluer et faire évoluer les pratiques pédagogiques dans la classe

Code de l'éducation : [art. L. 121-1 à L. 121-7](#), [art. L. 131-1-1](#), [art. L. 312-9](#), [art. L. 311-1 à L. 311-7](#), [art. L. 335-1 à L. 335-4](#)

[Arrêté du 1-7-2013](#) (référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation) et [circulaire n° 2015-057 du 29-4-2015](#) (missions et obligations réglementaires de service des enseignants des établissements publics d'enseignement du second degré). [Arrêté du 12-5-2010](#) et [circulaire n° 2010-105 du 13-7-2010](#) (compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier), [circulaire n° 2015-139 du 10-8-2015](#) (missions des conseillers principaux d'éducation) - [Référentiel pour l'éducation prioritaire](#)



Plan Planifier

Contexte, stratégie, sens, objectifs

L'environnement sociétal évolue ainsi que les différents publics concernés par les enseignements. Cela conduit à réfléchir sur les modalités d'enseignement et les pratiques pédagogiques pour accompagner au mieux cette évolution.

- Comment les modalités d'enseignement sont-elles intégrées dans le projet d'établissement ?
- Avec quels objectifs et quelle stratégie ?

Do Mettre en œuvre

Acteurs – Actions – Moyens – Temps

Réfléchir sur les modalités d'enseignement et les pratiques pédagogiques

- Comment la réflexion est-elle conduite au sein de l'établissement ?
- Quelles sont les actions déployées pour favoriser cette réflexion (réunions de concertation, sollicitation du conseil pédagogique, sensibilisation à l'impact des pratiques pédagogiques sur la réussite et la motivation des élèves, retour d'expérience sur les expérimentations menées dans l'établissement...)?
- Comment sont sollicités les corps d'inspection sur les questions liées aux modalités d'apprentissage et de transmission aux élèves ?
- Comment les équipes pédagogiques sont-elles composées ?

Favoriser les pratiques interdisciplinaires, innover

- Comment les pratiques interdisciplinaires sont-elles favorisées (projets de formation communs, progressions communes, co-animation pédagogique, réalisation du chef d'œuvre, co-intervention...)?
- Comment les élèves sont-ils sollicités dans leurs apprentissages ?
- Comment l'accompagnement personnalisé valorise-t-il d'autres modalités d'enseignement ? (Pédagogie différenciée, classe inversée, pédagogie de projet...).
- Quelle est la place des différents personnels de l'établissement dans le cadre de ces pratiques innovantes (vie scolaire, pôle santé et social, psy-en...)?
- La réflexion au sein de l'établissement permet-elle de mettre en évidence des bonnes pratiques en fonction des situations rencontrées ?
- Comment l'établissement favorise-t-il l'innovation pédagogique ? (pédagogie de projet, outils numériques...).
- Quelles pratiques innovantes ont été diffusées dans l'établissement ?
- Quelles réflexions sur les modalités d'enseignement à distance ?

Utiliser des outils

- L'établissement dispose-t-il d'outils numériques (tableau numérique, tablettes, visio...)?
- Comment les outils numériques sont-ils exploités ? Quelles difficultés sont rencontrées ?

Former les enseignants

- Quelles formations ont été déployées dans l'établissement ?
- Comment les enseignants sont-ils encouragés à s'inscrire dans des formations académiques ? A participer à des groupes d'analyse réflexive ou d'analyse de pratiques ?

Évaluer les pratiques

- Quelle est l'évaluation des pratiques pédagogiques ?
- Quelle est la corrélation entre les pratiques pédagogiques et la réussite des élèves en termes de motivation et de résultats ? Comment la mesure-t-on ?

Check Evaluer

Exemples d'indicateurs de suivi

- Indicateur relatif à l'adhésion des élèves.
- Indicateur sur les résultats des élèves.
- Proportion de professeurs et des autres personnels de l'établissement (CPE et AED notamment) participant à des groupes de réflexion pédagogique.
- Analyse des contenus des ordres du jour des réunions du conseil pédagogique.
- Moyens financiers, en HSE, en IMP, en matériels mobilisés pour le soutien des pratiques innovantes.
- Taux de participation des enseignants à des animations des corps d'inspection.
- Activités pédagogiques hors enseignement (retracées dans le rapport pédagogique annuel).
- Nombre et nature de publications de l'établissement sur ses expériences pédagogiques.

Évaluer et faire évoluer les modalités d'évaluation des élèves

Code de l'éducation : [art. L. 122-1-1](#), [art. L. 311-1 à L. 311-7](#), [art. L.313-2](#), [art. L. 331-1 à L. 331-5](#), [art. D. 331-25](#), [art. L. 335-1 à L. 335-17](#), (dispositions générales), [art. D. 122-1 à D. 122-3](#), (socle commun de connaissances, de compétences et de culture), [art. R. 421-49](#) (équipe pédagogique par classe et par discipline). Circulaire : [n° 2016-055 du 29-3-2016](#) (réussir l'entrée au lycée professionnel)

Plan Planifier

Contexte, stratégie, sens, objectifs

- Comment les modalités d'évaluation sont-elles intégrées au projet d'établissement ?
- Quelle est l'utilisation de l'analyse des résultats aux évaluations ?

Do Mettre en œuvre

Acteurs – Actions – Moyens – Temps

Réfléchir sur les modalités et les pratiques d'évaluation

- Une réflexion collective est-elle menée sur la mise en œuvre des différents types d'évaluation : évaluations diagnostiques, formatives, sommatives, certificatives ?
- Des réunions de concertation sont-elles organisées ? Comment ? Sous quelle forme ? Qui coordonne les réflexions menées et les actions conduites ?
- Quelle est l'implication du conseil pédagogique sur cette thématique ?
- Comment les corps d'inspection sont-ils sollicités sur ce sujet ?
- Des formations pour les professeurs sur les pratiques d'évaluation sont-elles mises en place dans l'établissement ? dans un réseau d'établissements ?
- Quelles sont les pratiques d'évaluation, innovantes ou non, mises en place dans l'établissement (évaluation positive, remise en cause de la seule « notation », auto-évaluation des élèves, etc.) ?

Mettre en place les tests de positionnement à l'entrée en voie professionnelle

- La mise en place des tests de positionnement fait-elle l'objet d'un travail collectif au sein de l'établissement ?
- Les résultats des tests sont-ils restitués aux élèves ? Sont-ils expliqués aux élèves ? sous quelle(s) forme(s) ?
- Donnent-ils lieu à la mise en place d'orientations ou d'un programme de travail pour l'élève ?
- Sont-ils exploités dans le cadre des séances de consolidation et d'accompagnement personnalisé ?
- Comment les progrès de l'élève sur les difficultés constatées sont-ils suivis et mesurés ?

Réaliser les contrôles en cours de formation (CCF)

- Quelle est l'organisation mise en œuvre pour les contrôles en cours de formation ?
- Quel est le calendrier adopté (dates ou périodes prédéfinies, adaptation selon les élèves) ?
- Quelles sont les situations proposées pour l'évaluation des compétences acquises ?

Analyser les résultats

- Quelle est l'analyse menée sur les résultats des différents types d'évaluation ?
- Quel est le lien établi entre les pratiques pédagogiques, les pratiques d'évaluation et la réussite des élèves ?

Communiquer

- Comment les résultats sont-ils diffusés pour être connus de tous ?
- Comment les résultats des évaluations sont-ils communiqués aux familles ?

Check Evaluer

Exemples d'indicateurs de suivi

- Pratiques innovantes d'évaluation, lesquelles ?
- Appréciation des retombées en termes de résultats, de l'impact sur les pratiques pédagogiques et inversement.
- Nombre de devoirs ou évaluations communs organisés dans toutes les filières et à tous les niveaux.
- Identification des modalités d'exploitation des résultats (existence d'un protocole).
- Pourcentage d'enseignants engagés dans une réflexion relative à l'évaluation.
- Nombre de contrôles en cours de formation (CCF) par discipline et par an.
- Impact sur la progression des élèves.

Assurer la continuité de service et la continuité pédagogique

Code de l'éducation : [art. L. 912-1 à L. 912-4](#), [Décret n° 2005-1035 du 26 août 2005](#) (relatif au remplacement de courte durée des personnels enseignants dans les établissements d'enseignement du second degré). Circulaire : [n° 2017-050 du 15-3-2017](#) (amélioration du dispositif de remplacement)

Plan Planifier

Contexte, stratégie, sens, objectifs

La continuité de service est une obligation réglementaire. Il arrive que les enseignants soient absents (convocation pour formation ou pour les examens, arrêt maladie...).

La problématique de la continuité pédagogique peut également se poser dans un contexte de crise (crise sanitaire...).

- Comment la continuité du service aux élèves dans le cas d'absences de courte durée ou dans le cas d'une vacance de poste (poste non pourvu à la rentrée, départ à la retraite en attente de remplacement) est-elle prise en compte dans le projet d'établissement et avec quels objectifs ?
- Comment la continuité pédagogique, dans un contexte plus général, peut-elle être mise en œuvre et avec quels objectifs ?

Do Mettre en œuvre

Acteurs – Actions – Moyens – Temps

Le chef d'établissement doit veiller au remplacement du professeur ou à la récupération des heures de cours non effectuées dans un délai raisonnable.

Le chef d'établissement élabore, en concertation avec les équipes pédagogiques, un protocole pour les remplacements de courte durée (moins de 15 jours) qui fixe les objectifs et les priorités ainsi que les principes et les modalités pratiques d'organisation propres à l'établissement. Il concerne le remplacement des absences qui sont prévisibles tout au long de l'année scolaire (Ex : stage, participation à un jury.) mais aussi le remplacement des absences imprévisibles (notamment dans le cadre des situations d'enseignement en co-intervention ou en co-enseignement)

Le protocole est présenté par le chef d'établissement au conseil d'administration qui est régulièrement tenu informé des conditions de sa mise en œuvre

Le chef d'établissement est également sollicité dans l'élaboration de stratégie dans le cadre de continuité pédagogique dans un contexte plus général.

Organiser – Gérer

Continuité pédagogique dans le cadre d'absences de courte durée :

- Comment la continuité du service aux élèves est-elle organisée et mise en place dans l'établissement ?
- Comment le conseil pédagogique prend-il part à ce point ?
- Quelles sont les dispositions mises en place pour le remplacement d'un professeur absent ? (modalités d'information des professeurs sur les absences prévues et donc sur les possibilités de remplacement, remplacement dans la discipline ou dans une autre, recours aux TICE, recours aux services d'assistant d'éducation...).
- Quand les absences sont prévues, comment les remplacements sont-ils anticipés ?
- Comment les enseignants présents dans l'établissement sont-ils sollicités pour prendre en charge le remplacement des collègues absents ? (Volontariat, proposition avec désignation d'un enseignant...).

Continuité pédagogique dans un contexte plus général

- Quelles sont les modalités pédagogiques mises en œuvre ? (usage numérique, accompagnement distanciel...).
- Quelles sont les moyens mis en place pour garder le contact avec les élèves ?

Informier - communiquer

- Quels sont les vecteurs de communication utilisés auprès des personnels et auprès des élèves pour permettre la continuité du service en fonction du contexte de continuité pédagogique ?
- Quels sont les modalités de communication vers les parents ?

Check Evaluer

Exemples d'indicateurs de suivi

- Taux d'absence des enseignants dans l'établissement.
- Répartition des absences par motif.
- Taux d'absence des personnels non enseignants.
- Pourcentage d'heures récupérées par les enseignants après une absence de courte durée (formation, examen).
- Pourcentage de professeurs assurant des remplacements de courtes durées.
- Proportion des remplacements réalisés à l'interne.
- Analyse de la consommation de l'enveloppe d'HSE RCD.
- Nombre d'heures annuelles non dispensées aux élèves.
- Proportion des élèves ayant pu bénéficier de la continuité pédagogique.
- Moyens financiers (HSE, matériels, etc) mobilisés pour la continuité pédagogique.

Organiser et suivre le parcours de formation de l'élève

Code de l'éducation : [art. L. 121-6](#) (éducation artistique et culturelle), [art. L. 313-1](#) (COP), [art. L. 331-7](#) (parcours Avenir), art. L. 332-3, [art. L. 541-1](#) et [art. L. 121-4-1](#) (éducation à la santé et à la citoyenneté), [art. L. 311-7](#) et [art. D. 311-13](#) (parcours personnalisés) – Circulaires : [n° 2013-073 du 3-5-2013](#) (parcours d'éducation artistique et culturelle), [n° 2016-092 du 20-6-2016](#) (parcours citoyen de l'élève). Arrêtés du 21-11-2018 : organisation des enseignements CAP et BAC PRO - [BO du 3 janvier 2019](#).

Plan Planifier

Contexte, stratégie, sens, objectifs

Cette fiche est un outil guide pour la mise en place ou le suivi :

- des parcours prévus par la réglementation ;
- des parcours personnalisés mis en place à l'initiative des établissements (plan de prévention du décrochage scolaire, inclusion...);
- des parcours de formation qui prennent en compte des aspirations des élèves ;
- des parcours adaptés aux besoins de chacun : CAP 1, 2, 3, choix de spécialité, insertion professionnelle, poursuite d'étude, changement de filière et de statut...

- Quels sont les parcours mis en œuvre dans l'établissement ?
- Comment un parcours s'insère-t-il dans la stratégie du projet de l'établissement ? Quels sont les enjeux et les principes du parcours ? Quels sont les objectifs ciblés ? Quelle est la communication prévue ?
- Les indicateurs et les résultats des différentes actions sont-ils diffusés et connus de tous les membres de la communauté pédagogique et éducative ?

Do Mettre en œuvre

Acteurs – Actions – Moyens – Temps

Définir des acteurs et travailler avec des partenaires

- Quels sont les acteurs impliqués ? Comment les équipes pédagogiques et éducatives sont-elles mobilisées ?
- Quels sont les moyens mis en œuvre pour personnaliser les parcours ?
- Quels sont les acteurs impliqués et les ressources utilisées pour personnaliser les parcours ? dans l'établissement ? dans la classe ? avec l'élève ? avec la famille ?
- L'établissement dispose-t-il d'un réseau de partenaires du monde économique et professionnel, d'établissements de formations, du monde culturel ?
- Comment l'interdisciplinarité est-elle développée au sein d'un parcours ?

S'appuyer sur des stratégies pédagogiques et éducatives

- Quelle est la stratégie pédagogique développée pour faire vivre le parcours tout au long du cursus (lien et évolution entre les classes) ?
- Comment un parcours est-il construit pendant le cursus de formation ? Comment un parcours est-il intégré dans les enseignements obligatoires ou optionnels ?
- Comment un parcours est-il formalisé (supports spécifiques, organisations particulières, outils numériques) ?
- En quoi un parcours est-il progressif, équilibré, diversifié, enrichissant, innovant ?
- Quelles méthodes, quelles démarches, quelles approches sont développées dans le cadre d'un parcours ?
- Comment un parcours prend-il en compte les possibilités des élèves ?
- Comment les projets s'intègrent-ils dans un parcours ? Comment les acquis des projets s'appuient-ils sur ceux des projets précédents et sont-ils valorisés dans les projets à venir ?
- Comment l'éducation à l'orientation des élèves est-elle mise en œuvre ?
- Quel est l'accompagnement des actions liées à l'orientation par les équipes pédagogiques et éducatives, par l'équipe de direction ?
- Comment les réorientations sont-elles accompagnées ?

Développer des compétences

- Quelle est la part d'autonomie laissée au jeune dans la construction d'un parcours, en classe et en dehors ?
- Comment les élèves peuvent-ils s'appropriier les contenus d'un parcours ?
- En quoi la mise en œuvre du parcours lui permet-elle de développer sa sensibilité, son jugement, son engagement, sa connaissance de la règle et du droit ?
- En quoi un parcours permet-il de susciter l'éducation entre pairs dans des projets, d'encourager la solidarité, de développer l'esprit d'initiative et de compétences à entreprendre ?
- Comment les compétences développées et les expériences vécues à l'extérieur de l'établissement sont-elles mobilisées dans l'enchaînement d'un parcours ?
- Comment sont évaluées les compétences acquises ? Quelle est la formalisation de cette évaluation ? Comment l'élève prend-il conscience des compétences qu'il a développées ?
- Comment ce parcours et ces compétences sont-ils valorisés ? Auprès des élèves ? des familles ?

Coordonner les différents parcours - Communiquer

- Au sein de l'établissement, quelles instances coordonnent les différents parcours ?
- Quelle est la stratégie définie pour bâtir une progression partagée entre les différents parcours ?
- Comment les différentes expériences des élèves, quelles qu'elles soient, sont-elles réinvesties ?
- Quelles sont les actions de communication réalisées en interne et en externe ?

Check Evaluer

Exemples d'indicateurs de suivi

Indicateurs de réussite

- VA Taux de réussite.
- Taux de réussite et résultats par PCS.
- Proportion d'élèves en retard.
- VA Taux d'accès (dont d'accès aux diplômes).
- Demande des familles / décision d'orientation.
- Taux de poursuite d'étude.
- Taux d'insertion professionnelle (N+1).
- Taux de décrochage.
- Taux de participation des élèves aux actions proposées.
- Traçabilité des étapes du parcours.

Indicateurs d'accompagnement

- Adéquation entre projet et résultat de l'orientation.
- Nombre de partenaires, de conventions.
- Proportion d'élèves bénéficiant d'un dispositif de personnalisation de leur parcours.
- Nombre de parcours formalisés.
- Proportion d'élèves ayant fait l'objet ou bénéficié d'un changement d'orientation lycées.
- Taux de participation à des forums.
- Nombre d'actions menées en direction des familles et des élèves.

Intégrer les élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP)

Code de l'éducation : [art. L. 112-1 à L. 112-5](#), [art. D. 112-1 à D. 112-3](#), [art. L. 311-7](#), [art. D. 311-13](#), [art. L. 351-1](#), [art. L. 332-4](#), [art. D. 332-8](#), [art. D. 333-10](#), [art. L. 335-1](#), [art. L. 351-3 à L. 351-9](#), [art. D. 351-12](#), [art. D. 351-27 à D. 351-31](#) (aménagement des examens et concours), [art. L. 916-1](#), [art. L. 111-1](#), Circulaires : [n° 2003-135 du 8-9-2003](#) (projet d'accueil individualisé), [n° 2010-088 du 15-7-2010](#) (dispositif collectif au sein d'un établissement du second degré), [n° 2015-016 du 22-1-2015](#) (plan d'accompagnement personnalisé), [n° 2016-117 du 8-8-2016](#) (parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires), [n° 2016-186 du 30-11-2016](#) (la formation et l'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap), [guide « Répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves : quel plan pour qui ? »](#), [n° 2019-088 du 5-6-2019](#) (pour une école inclusive).

Plan Planifier

Contexte, stratégie, sens, objectifs

Le système éducatif doit adapter l'offre éducative à la diversité des élèves à BEP et individualiser leur parcours scolaire. L'accueil et la scolarisation des élèves à BEP contribuent à promouvoir un changement de comportement, un changement de regard de la société pour une inclusion pleine et entière des personnes handicapées.

- Comment la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers est-elle intégrée dans le projet d'établissement ?
- Comment les organisations pédagogiques favorisent-elles l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers ?
- Quels sont les objectifs définis et les stratégies mises en place ?
- Comment les indicateurs et les résultats des actions sont-ils diffusés pour être connus de tous ?

Do Mettre en œuvre

Acteurs – Actions – Moyens – Temps

Accueillir et scolariser

- Quels sont les dispositifs particuliers d'accueil et de scolarisation mis en place dans l'établissement ?
- Si l'établissement dispose d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) ou d'une unité d'enseignement externalisée (UEE) d'un établissement médicosocial, quels sont leurs fonctionnements ?
- Si l'établissement fonctionne dans le cadre d'un pôle inclusif d'accompagnement localisé (PIAL), quel est son fonctionnement ?

S'adapter aux besoins éducatifs particuliers des élèves

- Quelle organisation pédagogique est mise en place afin de favoriser la scolarisation inclusive des élèves à besoins éducatifs particuliers ?
- Quels sont les moyens mis en œuvre dans l'établissement pour faciliter :
 - l'accès des élèves aux lieux de formation professionnelle (ateliers, stages, périodes de formation en milieu professionnel) ?
 - leur professionnalisation et leur future insertion professionnelle ?
 - l'utilisation des espaces et leurs aménagements en conséquence ?
- Quels sont les dispositifs de certification prévus pour les élèves en situation de handicap (attestation de compétences, etc.) ?

Former les équipes pédagogiques

- Quelles sont les formations proposées aux enseignants ? Comment l'accompagnement des enseignants est-il organisé ?
- Quelle place l'enseignant référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap occupe-t-il au sein des équipes pédagogiques ?

Travailler avec les partenaires

- Quels sont les partenariats développés avec des structures spécialisées, du type institut médico-professionnel (IMPro), établissement et service d'aide par le travail (Ésat), centres de formation d'apprentis (CFA) ?
- Quels sont les partenariats développés avec l'enseignant référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSEH) et le référent de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ?
- Quels sont les partenariats développés avec les associations ? Sous quelles modalités ?

Travailler avec les familles

- Quels sont les moyens mis en œuvre pour informer, communiquer et impliquer les familles ?

Check Evaluer

Exemples d'indicateurs de suivi

- Proportion d'élèves en situation de handicap avec projet personnalisé de scolarisation (PPS) dans l'établissement ;
- Proportion d'élèves en situation de handicap suivis au sein d'un pôle inclusif d'accompagnement localisé (PIAL) dans l'établissement ;
- Nombre de réunions annuelles de l'équipe de suivi et de scolarisation (ESS) pour chaque élève ayant un projet personnalisé de scolarisation (PPS) ;
- Proportion d'enseignants titulaires du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'école inclusive (CAPPEI) ;
- Nombre et types de formations suivies sur ce thème ;
- Taux de certification des élèves à BEP et notamment des élèves en situation de handicap.

Organiser et exploiter les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) et les stages

Code de l'éducation : [art. L. 124-1 à L. 124-20](#), [art. D. 124-1 à R. 124-13](#), [art. L. 332-3-1](#). Code du travail : [R. 4153-38 à R. 4153-45](#). Circulaires : [n° 2015-035 du 25-2-2015](#) (mise en place dans les académies de pôles de stages), [n° 2016-053 du 29-3-2016](#) (organisation et accompagnement des périodes de formation en milieu professionnel), [n° 2016-055 du 29-3-2016](#) (réussir l'entrée au lycée professionnel). Arrêtés du 21 novembre 2018 (organisation et enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au Bac pro et au CAP) et note de service N° 2019-023. Décret 2019-907 du 30-8-2019, arrêté du 30-8-2019 (création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro)



Plan Planifier

Contexte, stratégie, sens, objectifs

Tous les enseignements professionnels comportent aujourd'hui un stage ou une période de formation en entreprise obligatoires.

- Comment les périodes de formation en milieu professionnel s'insèrent-elles dans la stratégie de l'établissement ? Quels sont les axes stratégiques développés ? Quels sont les objectifs définis ?
- Comment les périodes de formation en milieu professionnel s'intègrent-elles dans les projets de formation des équipes pédagogiques ?
- Comment cette information est-elle communiquée aux différentes parties ? Quelle est l'information prévue pour les élèves et pour les familles ?

Do Mettre en œuvre

Acteurs – Actions – Moyens – Temps

Organiser

- Quelle est l'organisation prévue par l'établissement pour les PFMP des élèves (information, préparation, suivi, exploitation, évaluation) ?
- Quelle est l'articulation avec les pôles de stages ?
- Comment le calendrier des PFMP est-il défini ? Comment sa pertinence est-elle vérifiée ? Comment le calendrier s'articule-t-il avec les temps de formation en établissement et les objectifs de la formation ?
- Comment les situations de handicap sont-elles prises en compte ?
- Comment les conventions de stage sont-elles élaborées ?
- Comment ces informations sont-elles communiquées aux élèves et aux familles ?

Préparer

- Comment est organisée la semaine de préparation à la première PFMP ?
- Comment s'articule le rôle du DDF, du professeur référent, du professeur principal, et des autres enseignants ?
- Comment la recherche des entreprises accueillant des élèves pour des périodes de formation en entreprise est-elle organisée ? Quels sont les outils et les dispositifs utilisés (banques de stages nationale, académique) ?
- Comment les offres sont-elles validées par l'établissement ?
- Comment les élèves sont-ils accompagnés dans leur recherche ? Comment la mobilité des élèves est-elle encouragée et développée ?
- Comment le lien établissement-entreprise est-il construit et entretenu ?
- Comment les tuteurs d'entreprise sont-ils informés de leurs obligations pédagogiques et évaluatives ?
- Comment les élèves sont-ils préparés à la découverte du monde professionnel et à la rencontre avec l'entreprise qui les accueille ?

Accompagner et évaluer

- Quelle est l'organisation des visites de suivi et des visites d'évaluation ? Comment le suivi par les enseignants de la section est-il défini et formalisé ? Quel est le rôle des professeurs d'enseignement général ?
- Quels sont les documents permettant le suivi des élèves en entreprise (niveau d'acquisition des compétences visées, comportement, attitude au travail) ? Comment ces compétences sont-elles valorisées ?
- Comment l'élève prend-il conscience des compétences qu'il a développées ? de celles qui restent à acquérir ?
- Quelle exploitation de l'annexe 4 de la convention de stage relative à l'évaluation de la qualité de l'accueil par le stagiaire est-elle faite ?

Réinvestir

- Comment les différentes expériences des élèves, quelles qu'elles soient, sont-elles réinvesties ?
- Quelle est l'utilisation pédagogique des périodes de formation en entreprise au retour des élèves ?

Communiquer

- Quelle est la stratégie de communication, en interne et en externe, pour valoriser les PFMP ?
- Comment le retour d'expérience est-il communiqué aux entreprises ?

Check Evaluer

Exemples d'indicateurs de suivi

- Indicateur relatif aux stages : nombre de semaines de stage cumulées par un établissement, une filière, nombre d'élèves ayant trouvé un stage (ou non), temps pour trouver un stage.
- Nombre de stages à l'étranger.
- Indicateur relatif aux partenaires : nombre d'entreprises, de collectivités locales.
- Indicateur d'accompagnement : actions de remédiation (nombre, type), nombre de ruptures de contrats d'apprentissage ou de période de formation en entreprise.
- Indicateur relatif aux réseaux : nombre de contacts avec les pôles de stages.

Intégrer l'éducation au développement durable dans les disciplines d'enseignement

Code de l'éducation : [art. L 312-19](#), Circulaire : Circulaire n°2019 – 121 du 27-8-2019 complétant la circulaire n° 2015-018 du 4-2-2015, annexe 1 : [démarche globale de développement durable dans les écoles et les établissements scolaires \(E3D\) - référentiel de mise en œuvre et de labellisation](#)



Plan Planifier

Contexte, stratégie, sens, objectifs

Les deux fiches développement durable :
- éducation au développement durable
- démarche E3D au sein de l'établissement, sont à associer.

L'éducation au développement durable permet d'appréhender le monde contemporain dans sa complexité, en prenant en compte les interactions existant entre l'environnement, la société, l'économie et la culture. L'établissement est un lieu d'apprentissage global du développement durable, ancré dans son territoire.

- Comment la démarche globale de développement durable est-elle intégrée au projet d'établissement, à la gestion de l'établissement et à la mise en œuvre des partenariats avec les acteurs éducatifs, associatifs et les collectivités territoriales ?
- Quel diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs (équipe de direction, équipes pédagogiques et éducatives, personnels de service, élèves, familles et partenaires) a-t-il permis de construire la démarche ?
- Une stratégie de pérennisation est-elle clairement établie ?

Do Mettre en œuvre

Acteurs – Actions – Moyens – Temps

Sensibiliser, développer une culture d'établissement, valoriser les actions et impliquer l'ensemble de la communauté éducative

- Quelles sont les actions de sensibilisation mises en œuvre auprès des élèves et des personnels de l'établissement ?
- Comment le centre de documentation et d'information est-il exploité pour la conservation, la mise à disposition et la mise en valeur des ressources ?
- Quelle est l'organisation mise en place dans l'établissement (Comité de pilotage E3D, groupe de travail, référent développement durable, éco-délégués, ...) ?
- Comment les inspecteurs sont-ils impliqués ?

Prendre appui sur l'ensemble de l'équipe pédagogique et éducative élargie (enseignants, vie scolaire, infirmière, assistante sociale, ...)

- Comment chaque discipline contribue-t-elle à l'acquisition de compétences liées au développement durable ?
- Comment le lien est-il établi entre les disciplines afin de comprendre la complexité des enjeux liés au développement durable ?
- L'éducation au développement durable prend-elle appui sur la mise en œuvre de démarches scientifiques, de questionnements objectifs et de ressources pertinentes (fiables) visant à développer l'esprit critique et lutter contre les croyances ?
- Quels sont les projets transversaux réalisés ? Quels enseignements intègrent-ils ? Comment le thème du développement durable est-il intégré dans les différents parcours éducatifs des élèves (Parcours citoyens, parcours de santé, ...) ?
- Quels projets ou activités mis en place dans l'établissement (réalisation du chef d'œuvre en LP, concours, clubs, sorties scolaires, actions éducatives, etc.) peuvent-ils être intégrés dans la démarche et l'enrichir, voire servir de point d'appui pour la porter ?
- Le numérique est-il abordé dans une approche de réduction de son impact écologique et énergétique ? Les personnels et les élèves sont-ils sensibilisés à une utilisation raisonnée des outils numériques ?
- Une sensibilisation des élèves sur le tri des déchets, le gaspillage alimentaire ou toute autre action visant à économiser les ressources est-elle menée ?
- Comment la thématique EDD est-elle inscrite dans le travail des instances démocratiques et civiques ? Comment les élèves sont-ils impliqués dans la démarche : CVL, éco délégués, etc

Travailler en partenariat en France et à l'international

- Quels sont les partenariats engagés avec des acteurs territoriaux, des partenaires à l'international ? Comment les entreprises sont-elles associées ? Quelles sont les associations qui interviennent sur ce sujet ? Comment les partenariats sont-ils formalisés ?
- Comment les partenaires contribuent-ils à l'éducation et à la formation ? Comment leurs interventions sont-elles intégrées, formalisées dans les séquences éducatives et pédagogiques ?

Identifier les besoins en formation des personnels et y répondre

- Comment les équipes pédagogiques et éducatives sont-elles formées et impliquées dans la démarche ?

Check Evaluer

Exemples d'indicateurs de suivi

- Pourcentages d'élèves / personnels enseignants / membres du personnel engagés dans des démarches éducatives liées au développement durable.
- Existence d'un COPIL E3D (ou équivalent) et rôle des élèves.
- Nombre d'actions écoresponsables et/ou éco-citoyennes.
- Nombre de partenaires territoriaux, associatifs, entreprises accompagnant les démarches de développement durable.
- Nombre de disciplines engagées.
- Nombre d'actions de formation mises en œuvre pour les personnels (enseignants, agents, personnels de direction, ...).
- Nombre de propositions faites par les élèves, les enseignants, les agents, les parents d'élèves, ... retenues dans la stratégie de mise en œuvre de démarche de développement durable.
- Nombre d'actions de communication (internes et externes) sur le thème du développement durable.

2.8

Juin 2020 – Contributeur :
Dgescio A2-2 – Bureau des lycées
professionnels, de l'apprentissage et de la
formation professionnelle continue
Mise à jour fiche n° 11 guide 2017

Act Agir

Points forts

Points faibles

DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Objectifs

Actions

Développer l'ouverture européenne et internationale

Code de l'éducation : [art. L. 421-7](#), [art. D. 421-2-1](#), [art. D. 337-54](#), [art. D. 337-55](#), [art. D. 337-64](#), [art. D. 337-69](#). Arrêtés : [arrêté du 21-8-2006](#) (indication "section européenne" sur diplôme BacPro), [arrêté du 27-6-2014](#) (unité facultative de mobilité dans diplôme BacPro), arrêtés du 30-8-2019 (unité facultative de mobilité, attestation MobilitéPro dans [les diplômes du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d'art](#) et du CAP). Circulaires : [n° 2009-172 du 24-11-2009](#) (coopération éducative européenne et internationale ; [n° 2013-106 du 16-7-2013](#) (transport et encadrement des élèves dans le cadre des sorties et voyages scolaires), [n° 2016-091 du 15-6-2016](#) (Mobilité des élèves de collège et de lycée). [Nouvel Europass et Europass mobilité](#) ; [Guides mobilités](#) ; [Semaine européenne des compétences professionnelles](#).



Plan Planifier

Contexte, stratégie, sens, objectifs

- Quels sont les axes stratégiques de l'ouverture européenne et internationale de l'établissement ?
- Comment l'ouverture européenne et internationale s'insère-t-elle dans la stratégie de l'établissement ?
- Comment cette ouverture s'inscrit-elle dans les priorités académiques et nationales ?
- Comment cette ouverture est-elle formalisée dans le projet d'établissement ?
- Quels sont les objectifs définis pour faire entrer l'Europe et le monde dans l'établissement en termes de partenariats, de mobilités, d'échanges à distance, d'actions éducatives, d'enseignements des langues, etc. ?
- Quelles sont les mesures mises en place par l'établissement pour faire rayonner son ouverture européenne et internationale en interne et en externe ?
- Comment se concrétise cette stratégie en termes de mobilisation de la DHG et des IMP de l'établissement ?

Do Mettre en œuvre

Acteurs – Actions – Moyens – Temps

Actions

- Les actions d'ouverture contribuant à faire entrer l'Europe et le monde dans l'école sont-elles repérées ? (journée de l'Europe, journée franco-allemande, semaine de la solidarité internationale, semaine des langues, programme « Back to School », programme « Science in Schools », années croisées...)

Acteurs

- Qui est le référent pour les actions européennes et internationales ? Quels sont les acteurs impliqués au sein de la communauté éducative ? Comment les équipes pédagogiques sont-elles mobilisées ? Un repérage des professeurs qui pourraient enseigner leur discipline en DNL est-il mis en place ? Un accompagnement est-il prévu pour les aider à développer leurs compétences ?
- Comment les élèves et leurs familles sont-ils mobilisés ?
- Quels sont les financeurs identifiés ?

Partenariats scolaires

- Comment l'établissement est-il engagé avec des partenaires étrangers ? (conventions, programmes Erasmus+, eTwinning, programmes bilatéraux franco-allemands, franco-britanniques, appariements, etc.)
- Quelles sont les actions de coopération éducative mises en place dans ce cadre ?
- Quels sont les outils de communication utilisés pour les échanges à distance ? (visioconférence, plateformes sécurisées eTwinning ou autres, ...)

Mobilités sortantes et entrantes des élèves et des personnels

- Quelles sont les différentes formes de mobilité mises en place par l'établissement ? (individuelle ou collective, brève ou longue ; échanges ou voyages de classes, périodes de scolarité à l'étranger, séquences d'observation, visites d'entreprise, stages ou périodes de formation en milieu professionnel à l'étranger, volontariats de solidarité, service civique, chantiers bénévoles inscrits dans le cadre scolaire...)
- Quelle est l'organisation prévue pour accompagner et encadrer les mobilités ? (information, préparation, suivi, exploitation, évaluation, heures dédiées de l'emploi du temps, sollicitation des différentes instances consultatives, projet pédagogique...)
- En quoi la mobilité est-elle facteur d'innovation pédagogique ?
- Comment la mobilité des élèves et des personnels est-elle encouragée ? développée ?
- Comment l'établissement fait-il bénéficier l'ensemble de la communauté éducative de la présence :
 - d'un assistant de langue vivante, volontaire franco-allemand, volontaire européen ?
 - d'un enseignant étranger dans le cadre de programmes académiques, nationaux, européens (séjours professionnels, Erasmus+, Jules Verne ...) ? de délégations étrangères ?
 - d'élèves en échanges scolaires, Sauzay, Voltaire, programme franco-suédois... ?

Valorisation

- Comment les expériences de mobilité des élèves et des personnels sont-elles reconnues (attestation, épreuve facultative de mobilité, ...) ? Comment les compétences acquises grâce aux mobilités sont-elles valorisées ? Comment l'élève prend-il conscience des compétences qu'il a développées ?
- Quelle est la stratégie de communication mise en œuvre, en interne et en externe, pour valoriser les actions conduites ? (rubrique internationale sur le site internet de l'établissement, organisation de manifestations, ...)
- Comment l'établissement se fait-il connaître à l'international ? (pages internet en langues étrangères, branches bilingues, ...)

Check Evaluer

Exemples d'indicateurs de suivi

- Partenariats actifs (qui ont donné lieu à des activités ces trois dernières années) avec des partenaires étrangers : nombre, nature, pays concernés.
- Mobilité des élèves : nombre, durée, pays concernés.
- Autres projets et actions : descriptifs, nombre, pays concernés.
- Montant des financements obtenus et sources.
- Nombre d'élèves impliqués directement et indirectement dans des actions de mobilités.
- Nombre d'enseignants impliqués directement et indirectement dans des actions de mobilités.
- Nombre d'élèves concernés par des attestations (passeports Europass, attestations Europro, Euro-mobipro, autres attestations).
- Nombre d'élèves présentant l'examen de l'épreuve facultative de mobilité.
- Nombre d'heures de la DHG et d'IMP fléchées sur des actions d'ouverture européenne et internationale.

Mettre en œuvre les liaisons CAP - BAC PRO et BAC PRO - BTS

Code de l'éducation : [art. L. 612-3](#) [art. L.111-1](#), [art. D. 612-31](#), [art.40 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté](#). Décrets : [n° 2017-515 du 10-4-2017](#) (expérimentation de modalités d'admission dans une section de techniciens supérieurs pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel) ; [n° 2019-215 du 21-3-2019](#) (modalités d'admission en section de techniciens supérieurs)
Vadémécum [Liaison BAC PRO – BTS, Accompagner les bacheliers professionnels en STS, Académie de Besançon, mai 2014](#). Vadémécum TVP « [préparation à la poursuite d'études](#) »

Plan Planifier

Contexte, stratégie, sens, objectifs

- La thématique « liaison Bac Pro – BTS » fait-elle partie du projet d'établissement ?
- L'équipe de direction pilote-t-elle ce dispositif ? Y prend-elle part ou a-t-elle désigné un coordonnateur ?
- Des stratégies sont-elles mises en place ? des objectifs sont-ils définis ?
- Le conseil pédagogique est-il acteur dans sa mise en place ?
- Un conseil spécifique lié à cette thématique existe-t-il ?
- Le dispositif est-il connu de tous (ensemble des équipes pédagogiques, élèves et familles) ?
- Des indicateurs et le résultat des actions sont-ils publiés et connus de tous ?

Do Mettre en œuvre

Acteurs – Actions – Moyens – Temps

Information et orientation

- Un dispositif d'information et d'orientation est-il mis en place ?
- Durant quelle année de formation ? selon quelles modalités ? avec quels acteurs (Psy-En, professeurs enseignant en classes de BTS, professionnels ?)
- Des actions spécifiques sont-elles envisagées dans le cadre de la mise en œuvre des modules "poursuite d'études", "insertion professionnelle" et « accompagnement personnalisé » ?
- Des démarches d'accompagnement pour un passage au statut d'étudiant sont-elles envisagées ?
- Le choix de l'orientation est-il abordé en conseil de classe ? À quel moment ? Comment l'expérimentation de l'avis du conseil de classe de terminale bac pro pour le BTS est-t-elle travaillée en équipe pédagogique ?
- Les cordées de la réussite sont-elles mobilisées ?

Liaisons CAP / BAC PRO et BAC PRO / BTS

- Des partenariats entre lycées professionnels ou entre lycées professionnels et lycées technologiques existent-ils ? au sein même du lycée polyvalent ?
- Quelles formes ce partenariat prend-il : lecture croisée des référentiels et des programmes ? réflexion croisée autour de la différenciation pédagogique ? mutualisation des pratiques ? échanges de services ? organisation spécifique de l'année ?

L'accompagnement en lycée professionnel

- Un positionnement des compétences des élèves, notamment en français et en mathématiques, est-il réalisé ?
- Un parcours de formation spécifique est-il prévu à partir de ce positionnement ? Dans quel cadre ? Dans le cours ordinaire de la classe ? En accompagnement personnalisé ? Dans le cadre de la co-intervention ou de la réalisation du chef d'œuvre ?

L'accueil en bac pro pour les CAP et en BTS pour les baccalauréats professionnels

- Quelle politique d'accueil est mise en place ? Selon quelles formes ?
- Un nouveau positionnement des compétences est-il réalisé à l'entrée ?
- Une réorganisation des enseignements, des emplois du temps, des PFMP ou stages est-elle programmée au cours de la première année ?
- Des temps de rencontre et de régulation entre les étudiants et les professeurs sont-ils planifiés en cours d'année scolaire ?
- L'évaluation de la progression individuelle est-elle organisée ?
- Un tutorat est-il envisagé via des professeurs ou d'autres étudiants ?
- Une répartition particulière des activités de classe est-elle prévue afin que les étudiants issus de la voie générale et technologique bénéficient des compétences professionnelles des bacheliers et vice-et-versa (autre forme de positionnement et de valorisation des acquis) ?

Check Evaluer

Exemples d'indicateurs de suivi

Indicateurs de flux et de parcours :

- Combien compte-t-on de bacheliers professionnels par spécialité de BTS ? quelles évolutions depuis la mise en place du dispositif ?
- Taux de poursuite en 2^e année
- Profil des élèves/étudiants décrocheurs

Indicateurs de taux de réussite au diplôme :

- Taux de réussite des CAP au bac pro et des bacheliers professionnels au BTS ?
- Ce taux de réussite est-il satisfaisant lorsqu'il est mis en relation avec les dispositifs mis en place et l'érosion des parcours ?
- Taux de poursuite d'études et d'insertion professionnelle post-bac pro et post BTS



Vie dans l'établissement

Faire vivre le projet d'établissement

Code de l'éducation : [art. L. 111-4](#) (participation des familles), [art. R. 421-21 à R.421-36](#) (conseil d'administration), [art. R. 421-37 à R. 421-41](#) (commission permanente), [art. L. 421-5, art. R. 421-41-1 à R. 421-41-6](#) (conseil pédagogique), [art. R. 421-42 à R. 421-47](#) (instances représentatives des élèves, CESC), [art. L. 401-1 et art. R. 421-3](#) (projet d'établissement), [art. R. 421-4](#) (contrat d'objectifs).

Plan Planifier

Contexte, stratégie, sens, objectifs

Pour renforcer leur capacité d'initiative, le cadre législatif reconnaît des marges d'autonomie aux établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ).

Le projet d'établissement exprime et met en cohérence les choix pédagogiques et éducatifs pour une durée donnée. Il formalise la politique de l'établissement. Son élaboration mobilise la communauté éducative.

- Quelle est la participation et l'investissement des acteurs (personnels, élèves, usagers, partenaires) dans la réflexion collective l'établissement ?
- La réflexion intègre-t-elle les éléments contextuels de l'établissement et ses spécificités ?
- Quelles sont les modalités de communication, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du projet d'établissement ?

Do Mettre en œuvre

Acteurs – Actions – Moyens – Temps

Définition d'une stratégie

- Comment les axes de stratégie de l'établissement ont-ils été élaborés ? Comment sont-ils formalisés (projet d'établissement, contrat d'objectifs) ?
- Comment ont-été choisis les indicateurs et les valeurs cibles à atteindre ?
- Quels sont les moyens, les relais, mis en place dans l'établissement pour permettre aux personnels, aux élèves, aux familles, aux acteurs économiques et institutionnels de s'approprier les priorités de l'établissement ?
- Comment est mis en place le suivi de la mise en œuvre du projet d'établissement (comité de suivi ? points d'étapes en conseil pédagogique et/ou en CA...) ?
- Quelle cohérence existe-t-elle entre la mise en œuvre du projet et l'utilisation de moyens ?

Organisation

- Quels sont les impacts de la mise en œuvre de cette stratégie dans le choix d'organisation de l'établissement (type de management, prise de décision, délégation, organisation du travail ...) ?
- En quoi cette organisation est-elle visible dans les procédures mises en place et dans l'action des personnels (travail en équipe, culture commune, pérennité de projets, etc...) ?

Mobilisation des acteurs

- Comment la coopération entre les divers membres de la communauté éducative est-elle mise en place ?
- Les instances et des groupes projets sont-ils mobilisés ? Comment sont-ils pilotés ? Comment le travail de ces groupes est-il pris en compte dans la politique de l'établissement ?
- Quelles modalités d'accompagnement sont-elles mises en place pour faciliter le travail collectif et collaboratif des acteurs ?
- Comment est favorisée la représentation des élèves aux instances ? Quelles sont les actions développées pour soutenir la participation et l'investissement des élèves dans la vie de l'établissement ?
- Comment les familles, les partenaires de l'établissement sont-ils associés (participation GT, instances...) ?

Check Evaluer

Exemples d'indicateurs de suivi

- Temps consacrés à la concertation.
- Nombre de temps de travail ou de réflexion collectifs.
- Taux de participation des différents personnels aux temps de réflexion.
- Représentation des différentes catégories de personnes dans les instances.
- Moyens DHG et financiers consacrés à la mise en œuvre du projet d'établissement.
- Taux de participation aux élections CVL ou CVC – Nombre de candidatures, nombre d'actions.

Analyser et faire évoluer l'offre de formation de l'établissement

Code de l'éducation : [art. L.111](#) (dispositions générales), [art. L. 131-1-1 et L. 131-2](#), [art. L. 211-2](#), [art. L. 214-1](#), [art. L. 214-13 et L.214-13-1](#), [art. D. 331-1 à D. 331-3](#) (formation secondaire), [art. L. 335-4](#) (passerelles) - Code du travail : [art. L6123-4-1](#) (stratégie coordonnée en matière d'emploi, d'orientation et de formation professionnelles) – Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, [articles 18 à 26](#).

Plan Planifier

Contexte, stratégie, sens, objectifs

- Comment l'offre de formation prend-elle en compte les objectifs du projet académique ?
- Comment l'offre de formation est-elle intégrée dans le projet d'établissement et le contrat d'objectifs ?
- Avec quelles stratégies, quels objectifs, quels indicateurs connus de tous ?
- Comment l'offre de formation de l'établissement réussit-elle à conjuguer ? :
 - Les demandes d'orientation des familles (demande sociale),
 - Les différents statuts de formation (scolaire, apprentissage, formation continue),
 - Les caractéristiques socio-économiques du bassin,
 - Les évolutions des métiers et les perspectives d'insertion professionnelle,
 - Les objectifs et les prévisions du CPRDFOP.
- Comment l'offre de formation s'inscrit-elle dans l'offre d'un réseau (CMQ, d'établissement du bassin, du département...).

Do Mettre en œuvre

Acteurs – Actions – Moyens – Temps

Proposer des formations

- Comment l'offre de formation est-elle intégrée par l'établissement au sein d'une offre plus globale de filière ?
- Comment l'établissement propose-t-il une formation complète dans une ou plusieurs familles de métiers ?
- Quelles dispositions contribuent à la sécurisation des parcours des apprenants (passerelles, accompagnement personnalisé, préparation à l'orientation, changement de statut possible scolaire/apprentis) ?

Définir des acteurs et travailler avec des partenaires

- Comment les équipes sont-elles mobilisées (à quel moment, selon quelle(s) instance(s)) ?
- Avec quel réseau de partenaires l'établissement fait-il vivre la notion de parcours de formation (partenaires du monde économique et professionnel, établissements de formation) ?
- Sous quelle(s) forme(s) l'établissement est-il en réseau avec d'autres établissements (campus des métiers et des qualifications, lycée des métiers, PFT, mutualisation de plateau etc) ?

S'appuyer sur des stratégies pédagogiques et éducatives pour déployer les parcours de formation

- Quelle est la stratégie pédagogique développée pour faire vivre le parcours de formation tout au long du cursus ?
- Comment l'élève est-il positionné lors de son entrée en formation (évaluation diagnostique et de positionnement) ?
- Quelle personnalisation des parcours l'établissement met-il en place ?
- Comment la période spécifique d'accueil et d'intégration est-elle organisée dans l'établissement ?
- Comment la période de consolidation à l'orientation est-elle mise en place ?
- Comment un parcours est-il formalisé (supports spécifiques, organisations particulières, outils numériques) ?
- Comment les périodes de formation en milieu professionnel s'insèrent-elles dans la stratégie de l'établissement ?
- Comment les mesures pédagogiques mises en œuvre dans le cadre de la TVP (réalisation d'un chef d'œuvre, co-intervention, accompagnement renforcé) impactent le parcours de formation des élèves ?
- Comment sont évaluées les compétences acquises ? Quelle est la formalisation de cette évaluation ? Comment l'élève prend-il conscience des compétences qu'il a développées ?

Informersur les métiers, les parcours de formation et l'insertion professionnelle

- Comment les métiers et les parcours sont-ils valorisés auprès des familles, des collègues, des partenaires ?
- L'évolution et la cohérence de l'offre de formation sont-elles envisagées et explicitées dans les instances de l'établissement ?
- Comment sont diffusées et utilisées les informations sur l'insertion professionnelle ?
- La mise en place des familles de métiers permet-elle une meilleure lisibilité des parcours de formation possibles ?
- Quelles sont les actions menées pour améliorer la transition entre le collège, le lycée et l'enseignement supérieur ?

Check Evaluer

Exemples d'indicateurs de suivi

- Evolution de l'offre de formation de l'établissement sur les cinq dernières années.
- Evolution des taux d'attractivité des familles de métiers et des diplômés pour les cinq dernières années.
- Impact de la scolarisation dans une famille des métiers sur les demandes d'orientation post-seconde professionnelle.
- Taux de réussite, taux de décrochage.
- Taux de poursuite d'études.
- Taux d'insertion professionnelle à N+1 et selon le niveau de qualification.
- Nombre d'offres de formation proposées pour les autres publics (apprentissage, formation continue).
- Effectifs pour chacune.
- Nombre d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation.
- Participation à des manifestations forums, salons...
- Nombre d'actions menées en direction des familles et des élèves de collège.
- Nombre de parcours formalisés.
- Nombre de partenaires, conventions.
- Indicateurs qualitatifs et quantitatifs concernant la réflexion collective sur l'offre de formation.
- Participation des équipes à l'évaluation.

Organiser le temps scolaire

Code de l'éducation : art. D. 213-29, art. D. 331-26, art. R. 421-2, art. R. 421-55, art. R. 421-92, art. D. 422-2, art. D. 422-21, art. D. 422-38, art. L. 521-1, art. D. 521-1 à D. 521-5

Circulaire : n° 2016-055 du 29-3-2016 (réussir l'entrée au lycée professionnel).

Plan Planifier

Contexte, stratégie, sens, objectifs

Les établissements disposent, en matière pédagogique et éducative, d'une autonomie qui porte sur l'organisation de l'établissement en classes et en groupes d'élèves ainsi que sur les modalités de répartition des élèves, l'emploi des dotations en heures d'enseignement et d'accompagnement personnalisé, l'organisation du temps scolaire et les modalités de la vie scolaire.

- Comment l'organisation du temps scolaire est-elle intégrée dans le projet d'établissement ?
- Comment l'organisation du temps scolaire peut-elle devenir un outil de pilotage de l'établissement, au service de la pédagogie ?

Do Mettre en œuvre

Acteurs – Actions – Moyens – Temps

Organiser temps scolaire

- Quels sont les temps forts dans l'organisation du temps scolaire de l'établissement (accueil, PFMP, examens...) ? Comment sont-ils préparés ?
- Comment l'accueil est-il organisé en début d'année pour permettre ensuite une meilleure prise en charge des élèves (actions d'intégration, positionnement, visites, activités sportives, ...) ?
- Comment les périodes de formation en milieu professionnel sont-elles intégrées ?
- Comment la fin de l'année scolaire est-elle organisée ?

Elaborer les emplois du temps

- Comment les enjeux pédagogiques et le rythme des élèves et des personnels est-il pris en compte dans la conception des emplois du temps ?
- Selon quels critères les emplois du temps sont-ils élaborés (temps incontournables, contraintes et flexibilité) ?
- Comment l'annualisation des emplois du temps peut-elle être un levier pour l'établissement ?
- Quelle est l'implication du conseil pédagogique dans les réflexions liées à l'élaboration des emplois du temps (préconisations, avis) ?
- Comment les emplois du temps viennent-ils en appui des projets pédagogiques ?
- Comment les temps de concertation pour les équipes pédagogiques sont-ils organisés dans les emplois du temps ?
- Les emplois du temps sont-ils présentés au conseil de la vie lycéenne (CVL) ?

Composer les classes, les groupes d'élèves

- Quelle est l'implication du conseil pédagogique et des enseignants pour cette composition ?

Communiquer

- Comment les informations relatives aux temps scolaires sont-elles communiquées dans l'établissement et en direction des familles ?

Check Evaluer

Exemples d'indicateurs de suivi

- Respect de l'équilibre général de l'emploi du temps : ventilation des heures de chaque discipline sur la semaine, équilibre enseignement général/enseignement professionnel...
- Taux de satisfaction des demandes pédagogiques des enseignants : découpage des heures hebdomadaire pour une classe, organisation pédagogique particulière (sur une classe, un niveau, avec d'autres enseignants...).
- Taux de satisfaction des vœux enseignants.
- Nombre de modifications opérées à la demande des enseignants, des élèves, en début d'année scolaire ou au début d'une période du nouvel emploi du temps.
- Nombre d'heures de permanence dans les emplois du temps des élèves.
- Nombre de périodes et temps consacrés à la concertation.
- Nombre de périodes et temps consacrés aux activités sportives (hors cours d'éducation physique et sportive EPS) et aux activités culturelles.
- Proportion de classes ou groupes pour lesquels la pause méridienne est inférieure à 1 h.

3.3

Jun 2020 – Contributeur :
Dgesco A2-2 – Bureau des lycées professionnels,
de l'apprentissage et de la formation
professionnelle continue
Mise à jour fiche n° 3 guide 2017

Act Agir

Points forts
Points faibles

DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Objectifs
Actions

Gérer et animer les ressources humaines de l'établissement

Décrets : n° 92-1189 du 06 novembre 1992 (statut particulier des PLP), n° 2010-888 du 28 juillet 2010 (conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'état), n° 2014-940 du 20 août 2014 (obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un EPLE), **Arrêté du 1-7-2013** (référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation) et **circulaire n° 2015-057 du 29-4-2015** (missions et obligations réglementaires de service des enseignants des établissements publics d'enseignement du second degré) - **Arrêté du 12-5-2010** et **circulaire n° 2010-105 du 13-7-2010** (compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier), **circulaire n° 2015-139 du 10-8-2015** (missions des conseillers principaux d'éducation) ; **Référentiel pour l'éducation prioritaire Textes de référence. Décret n°2017-786 du 5 mai 2017 modifiant divers décrets portant statut particulier des personnels. Décret n°2017-789 du 5 mai 2017 fixant l'échelonement indiciaire de certains personnels enseignants et d'éducation du MEN. Arrêté du 5 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et de psychologues du MEN. Rendez-vous de carrière : mode d'emploi (notice, calendrier, document de référence de l'entretien, guide du rendez-vous de carrière)**

Plan Planifier

Contexte, stratégie, sens, objectifs

- Quelle est la place de la gestion des ressources humaines dans le projet d'établissement ? Avec quels objectifs et quelle stratégie ?
- Quel est le plan de formation des personnels de l'établissement ?
- Quelles sont les instances mobilisées ?
- La gestion des RDV de carrière (enjeu, préparation, évolution des pratiques professionnelles et des projets de carrière) : une information sur le RDV de carrière est-elle programmée au niveau de l'établissement ? un accompagnement spécifique est-il organisé et planifié ? pour les enseignants éligibles ? pour tous les enseignants ?

Do Mettre en œuvre

Acteurs – Actions – Moyens – Temps

Accueillir

- Quelles sont les modalités d'accueil et de professionnalisation des personnels (nouveaux personnels, service partagé, néo-titulaires, personnels non titulaires) mises en œuvre dans l'établissement ? Sous quelles formes (accueil individuel, réunion, livret d'accueil, fiches de postes pour les personnels recrutés par l'établissement...)?
- Les enseignants débutants ou non titulaires bénéficient-ils d'une aide de leurs pairs ? Ont-ils un tuteur ?

Gérer des équipes

- Le référentiel de compétences professionnelles est-il diffusé et connu ?
- Quelles sont les modalités de décloisonnement entre enseignements généraux et enseignements professionnels ?
- Quelles sont les procédures de concertation et d'information concernant les points nodaux du fonctionnement (DHG, répartition des services et des blocs horaires...) ? Comment se fait la répartition des services (équilibre des services entre enseignants, tour de rôle, habitude, ancienneté, optimisation des compétences de chacun) ?
- Quelles sont les sollicitations à destination des personnels pour élaborer ou participer aux projets ? Sous quelles formes ? Qui concernent-elles (indifféremment tous les personnels ou seuls ceux qui habituellement sont volontaires, en identifiant les aptitudes et les compétences de chacun) ?

Reconnaître, valoriser et faire évoluer les compétences des personnels (gestion personnalisée)

- Comment est organisée la gestion des RDV de carrière : temps d'information (collectifs ou individuels), aide à la réflexion sur la pratique professionnelle (auto-évaluation, identification des points forts et des possibles axes d'amélioration), aide à la construction des documents préparatoires (recensement des périodes clés de leurs carrières, identification des pratiques et des engagements à mettre en valeur)
- Quelles sont les temps, modalités d'écoute et d'accompagnement des personnels ?
- Comment les compétences des personnels sont-elles valorisées ?
- Les entretiens avec les personnels permettent-ils de mieux repérer et valoriser des compétences particulières qui pourraient être mises au service des élèves et de l'établissement ?
- Les rapports d'inspection des personnels enseignants et d'éducation sont-ils exploités ?
- Comment la prévention des risques psycho-sociaux est-elle organisée ?

Former les personnels (formation initiale et continue)

- Comment l'évaluation des besoins de formation des personnels est-elle organisée, formalisée ? Qui demande, qui propose des formations ? (personnels, conseil pédagogique, chef d'établissement, institution, partenaires, etc.)
- Quels sont les objets des formations sollicitées (formations disciplinaires, méthodologiques, connaissance des élèves, lien avec le projet d'établissement, sécurité, formations « sur mesure » ou d'initiative locale ...)?
- Quels sont les personnels concernés ?
- Comment est géré le remplacement des enseignants qui sont en formation ?
- En quoi l'établissement peut-il être considéré comme un établissement formateur ?
- Comment est mesuré l'impact des actions de formation ? Des moments d'échanges sur les pratiques et les contenus sont-ils organisés à l'issue d'une formation ?

Check Evaluer

Exemples d'indicateurs de suivi

- Représentation des différentes catégories de personnels dans les instances de l'établissement.
- Taux d'absence des personnels par an pour des raisons autres que celles liées aux convocations par l'institution.
- Taux de rotation des personnels.
- Pyramide des âges.
- Proportion des personnels selon les corps, des personnels non titulaires et titulaires.
- Nombre de RDV de carrière annuel et retour qualitatif des personnels sur l'accompagnement proposé dans l'établissement.
- Impact des RDV de carrière sur les pratiques professionnelles : nombre de projets, innovations, implication dans la vie de l'établissement, demande de formation...
- Proportion des personnels promus ou ayant réussi un concours ou une mobilité au cours de l'année.
- Nombre et type de formations assurées dans l'établissement.
- Proportion d'avis favorables donnés par le chef d'établissement aux demandes de formation des personnels.
- Nombre de personnes ayant participé à au moins une action de formation pour l'année scolaire écoulée.
- Nombre de journées de formation par discipline ou spécialité pour l'année scolaire écoulée.

Faire vivre les réseaux et les partenariats

Code de l'éducation : [art. D. 335-1](#) (label « lycée des métiers »), [art. D. 335-33 à D. 335-35](#) (label « campus des métiers et des qualifications »), [art. L. 401-4](#), [art. L. 403-1](#), [art. L. 423-3](#) (actions de transfert de technologie), [art. L. 912-2](#) (actions en faveur de l'innovation technologique et du transfert de technologie) - **Circulaires :** [n° 2016-183 du 22-11-2016](#) (développer et structurer les relations École-entreprise), [n° 2016-137 du 11-10-2016](#) (missions des directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques)

Plan Planifier

Contexte, stratégie, sens, objectifs

Inhérent à la mise en œuvre des formations professionnalisantes, le partenariat est au cœur des démarches de labellisation (lycée des métiers, plateformes technologiques, campus des métiers et des qualifications...).

Il associe notamment les partenaires essentiels que sont l'autorité académique, la région, les branches professionnelles, les OPCO concernés ou encore des entreprises implantées sur le territoire de l'établissement.

Leurs contributions, de nature différente, sont essentielles pour initier, développer, promouvoir l'établissement et donner toute sa cohérence à la voie professionnelle et à son entrée par les métiers.

- Comment les partenariats et les réseaux sont-ils intégrés dans la stratégie de l'établissement ?
- Quels sont les objectifs définis ?
- Comment le projet d'établissement valorise-t-il les partenariats et les réseaux ? Avec quels objectifs ?

Do Mettre en œuvre

Acteurs – Actions – Moyens – Temps

Connaître le contexte économique et social des métiers

- Quelle est l'organisation mise en place pour développer et suivre les partenariats et les réseaux ?
- Quelles sont les relations développées avec la mission académique éducation-économie, le Comité Local Ecole Entreprise (CLEE), les pôles de stages, les organismes consulaires, l'agence Pôle emploi, les missions locales, la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRRECTE), les collectivités territoriales, les associations éducatives complémentaires de l'école publique ?
- Comment sont appréhendées les données relatives à l'environnement économique et social des métiers préparés dans l'établissement ? Quelles sont les conventions nationales et académiques déployées localement ?

Faire connaître les métiers préparés dans l'établissement

- Quelles sont les actions de découverte des métiers et de recrutement proposées aux potentiels ou actuels élèves de l'établissement ?
- Quelles sont les actions mises en œuvre dans le cadre des événements nationaux (semaine école-entreprise, de l'industrie, de l'entrepreneuriat féminin etc.) ?

Faire vivre les relations avec l'entreprise

- Comment la mise en place de l'alternance ou des périodes de formation en milieu professionnel est-elle facilitée et accompagnée ? Quelles sont les difficultés rencontrées ? Comment sont-elles été levées ?
- Comment l'intervention de professionnels des entreprises est-elle prévue dans l'établissement ? dans les formations ? à l'occasion des épreuves et jurys d'examen ?
- Comment la relation des enseignants avec les entreprises est-elle organisée et entretenue ?
- Quelle démarche est mise en place à l'échelle de l'établissement pour capitaliser les contacts issus des PFMP ?
- Les partenariats ont-ils permis de développer la taxe d'apprentissage perçue par l'établissement ? Quelles démarches sont menées ?

Faciliter l'insertion des publics accueillis

- Les partenariats favorisent-ils la mise en place de dispositifs pour l'insertion ? Quelle forme prend-elle ?
- Comment l'accueil des élèves en entreprise est-il pris en compte au travers des partenariats ?
- Les partenariats permettent-ils aux élèves d'accéder à la mobilité culturelle ? à la mobilité géographique ?

Développer la coopération en réseaux

- En quoi l'établissement est-il un acteur dynamique du développement économique local et régional : dispose-t-il d'une plateforme technologique ? d'un FabLab en lien avec les métiers ? est-il investi dans un ou plusieurs réseaux de transfert de technologie ? quelle implication des enseignants ?
- Comment l'établissement développe-t-il des relations avec les écoles, les collèges ou lycées du secteur, les lycées, les établissements d'enseignement supérieur disposant des mêmes voies de formation ?
- Comment l'établissement s'appuie sur les dispositifs existants (Campus des métiers et des qualifications, lycée des métiers, ...) pour développer des relations de partenariat ?
- Comment l'établissement s'insère-t-il dans un réseau de type campus des métiers et des qualifications ?

Rendre visible les partenariats

- Comment l'établissement valorise-t-il ses partenariats et ses réseaux ? Quelles en sont les retombées pour l'établissement ?

Check Evaluer

Exemples d'indicateurs de suivi

- Indicateurs de suivi du contexte économique et social ;
- Indicateur relatif à l'attractivité des métiers pour les jeunes (en prenant le taux d'attractivité des formations) ;
- Indicateur relatif à l'implication des entreprises par secteur professionnel ;
- Indicateur de réseau de l'établissement (nombre de conventions, dont celles avec les établissements de formations dans une logique de parcours, nombre et typologie des actions mises en place, indicateur de mesure de l'impact des actions) ;
- Indicateur liés au public cible des actions : mixité filles-garçons, handicap, actions pour les publics prioritaires ;
- Nombre d'offres d'emploi reçues des entreprises, nombre de jeunes qui en ont bénéficié ;

Travailler la communication interne au sein de l'établissement

Code de l'éducation : [art. L. 111-3](#) et [art. L. 111-4](#), [art. L. 521-4](#).

Circulaire : [n° 2013-142 du 15-10-2013](#) (renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires).

Plan Planifier

Contexte, stratégie, sens, objectifs

La communication s'inscrit dans le cadre du pilotage de l'établissement. Elle revêt des formes différentes en fonction de l'objet de communication et des destinataires. La communication d'établissement nécessite un effort de traitement et de maîtrise des informations. Bien maîtrisée, elle contribue à asseoir l'image d'un établissement et à faire évoluer les pratiques.

- Comment la communication apparaît-elle dans la stratégie du projet de l'établissement ? Dans quel but et pour quels objectifs ?
- En fonction des cibles (personnels, élèves, parents), quelles sont les formes de communication privilégiées par l'établissement (écrits, réunions, rencontres, bulletin périodique, site internet) ?
- Y a-t-il un plan de communication interne ?
- Y a-t-il un ou des « référents communication » clairement identifiés ?

Do Mettre en œuvre

Acteurs – Actions – Moyens – Temps

Responsabiliser

- Quels sont les relais mis en place dans l'établissement pour la communication interne ?
- Comment l'information interne à l'établissement est-elle diffusée ?
- Les vecteurs utilisés sont-ils bien appropriés ?
- Comment les personnels auxquels l'information interne est destinée réagissent-ils ?
- Une réflexion collective sur la communication au sein de l'établissement a-t-elle été menée ?
- Quelles sont les formations proposées pour l'utilisation de l'outil numérique dans la communication ?

Promouvoir l'image de l'établissement

- Comment l'information est-elle actualisée et renouvelée ?

Communiquer dans l'établissement

- Quelles sont les modalités d'accueil des nouveaux personnels ?
- Quelles sont les procédures de concertation et d'information concernant les points clés du fonctionnement (dotation horaire globale ; répartition des services ; constitution des équipes pédagogiques intervenant dans le cadre de la co-intervention, de réalisation du chef d'œuvre, de l'accompagnement personnalisé) ?
- Quelles sont les modalités d'écoute et d'accompagnement des personnels ? des élèves ?
- La qualité de la diffusion de l'information est-elle vérifiée ?
- Comment s'assure-t-on de l'efficacité et de la pertinence des moyens utilisés ?
- Quels sont les outils de communication et d'information déployés dans l'établissement (affichage, site internet, bulletin d'information périodique, calendrier) ?
- Quelle est la circulation des informations ? Comment l'efficacité de la diffusion de l'information est-elle vérifiée ?
- Comment la diffusion des informations aux enseignants, aux élèves, aux parents d'élèves, aux associations, aux instances, est-elle organisée ?

Communiquer avec les familles

- Quel est le planning des rencontres prévues avec les familles ?
- Les rencontres avec les familles permettent-elles l'accueil et le suivi du jeune tout au long de son parcours (inscription, suivi avec les professeurs, orientation, poursuite d'études ou insertion professionnelle...) ?
- Comment les familles sont-elles associées à des groupes de travail ?
- Qu'est-il mis en place pour les familles les plus éloignées de l'institution scolaire ?

Check Evaluer

Exemples d'indicateurs de suivi

- Faciliter l'appropriation de l'information diffusée pour les personnels et les usagers : taux de sollicitation pour demander des informations au sujet de questions ayant déjà fait l'objet d'une communication, taux de réponses aux sollicitations de l'établissement avant d'éventuelles relances...
- Indicateur de visibilité : nombre de connexion à l'ENT de l'établissement, nombre de contributeurs internes au site et autres outils de communication...
- Indicateurs relatifs aux familles : taux de participation aux élections du conseil d'administration, aux réunions parents/professeurs, aux différentes actions, groupes de travail ou manifestations auxquelles elles sont invitées.
- Indicateurs d'enquêtes de satisfaction (construites en interne).
- Identification claire par l'ensemble des membres de la communauté scolaire des « référents communication » de l'établissement.

3.6

Juin 2020 – Contributeur :
Dgesco A2-2 – Bureau des lycées professionnels, de
l'apprentissage et de la formation professionnelle
continue / Mise à jour fiche n° 16 guide 2017

Act Agir

Points forts
Points faibles

DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Objectifs
Actions

Travailler la communication externe de l'établissement

Code de l'éducation : [art. L. 111-3](#), [art. L. 111-4](#), [art. L. 521-4](#).

Circulaire : [n° 2013-142 du 15-10-2013](#) (renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires) - [Référentiel pour l'éducation prioritaire](#)

Plan Planifier

Contexte, stratégie, sens, objectifs

La communication s'inscrit dans le cadre du pilotage de l'établissement. Elle revêt des formes différentes en fonction de l'objet de communication et des destinataires. La communication d'établissement nécessite un effort de traitement et de maîtrise des informations. Bien maîtrisée, elle contribue à asseoir l'image d'un établissement et à faire évoluer les pratiques.

- Comment la communication externe apparaît-elle dans le projet de l'établissement ? Dans quel but, avec quels objectifs et quelle stratégie ?
- Quelle image l'établissement veut-il promouvoir ?
- En fonction des cibles (familles et élèves extérieurs à l'établissement, entreprises, institutions...), quelles sont les formes de communication privilégiées par l'établissement (écrits, rencontres, site internet, presse) ?
- Quel est le plan de communication externe ?
- Qui sont les acteurs de l'établissement qui communiquent en externe ?
- Quel est le budget prévu pour la communication ?

Do Mettre en œuvre

Acteurs – Actions – Moyens – Temps

Responsabiliser

- Quels sont les relais mis en place par l'établissement pour la communication externe ?
- Les vecteurs et moyens de communication utilisés sont-ils appropriés ?
- Comment le personnel est-il formé à la communication avec les familles ? avec les entreprises ?
- Quelles sont les formations proposées pour l'utilisation de l'outil numérique dans la communication ?
- Quelle est l'implication des personnels, des élèves et des familles dans les actions de communication de l'établissement ?
- Qui est autorisé à communiquer avec les partenaires extérieurs ? Existe-t-il une procédure pour avertir le chef d'établissement des besoins en communication avec l'extérieur ou des actions de communication mises en place ?

Promouvoir l'image de l'établissement

- Quels sont les supports de communication ? Comment sont-ils contrôlés et tenus à jour ?
- Comment l'information est-elle actualisée et renouvelée ?
- Comment communique-t-on avec les familles ?
- En quoi le site internet reflète-t-il le dynamisme de l'établissement, la qualité des formations proposées, la diversité des parcours et des projets, l'ouverture internationale ?
- Le site internet de l'établissement est-il mis régulièrement à jour et vérifié ? Qui assure sa maintenance ?
- L'établissement utilise-t-il les réseaux sociaux ou l'ENT pour communiquer ?
- Comment le personnel est-il sensibilisé à l'impact de la communication sur l'image de l'établissement et sur l'image de l'éducation nationale vis-à-vis de son public ?
- Quelle est la place donnée aux élèves et aux anciens élèves dans la promotion de l'établissement ?
- Comment l'image de l'établissement est-elle évaluée ?
- Quels sont les critères d'évaluation de la communication (clarté, lisibilité, simplicité, valorisation, délai...) ?
- Quelles relations l'établissement établit-il avec les médias ?

Communiquer avec les entreprises et les institutions

- Quelle est la stratégie de communication déployée avec les entreprises et les institutions ?
- Quelle est la communication avec les collectivités territoriales et les élus locaux, sous quelle forme ?

Check Evaluer

Exemples d'indicateurs de suivi

- Indicateur de visibilité : nombre de connexion à l'ENT de l'établissement, nombre d'abonnés aux réseaux sociaux de l'établissement, nombre de visiteurs du site.
- Indicateurs relatifs aux familles et aux élèves extérieurs à l'établissement : taux de participation aux différentes actions et manifestations auxquelles elles sont invitées.
- Indicateurs d'enquêtes de satisfaction (construites en interne).
- Nombre d'articles de presse, d'interventions radio, tv...
- Identification claire par l'ensemble des membres de la communauté scolaire et par les partenaires extérieurs des « référents communication » de l'établissement.
- Budget consacré à la communication (montant et pourcentage du budget global).

3.7

Juin 2020 - Contributeur :
Dgesco A2-2 – Bureau des lycées professionnels, de
l'apprentissage et de la formation professionnelle
continue / Mise à jour fiche n° 18 guide 2017

Act Agir

Points forts

Points faibles

DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Objectifs

Actions

Développer la démarche E3D au sein de l'établissement

Code de l'éducation : [art. L 312-19](#). Circulaire : Circulaire n°2019 – 121 du 27-8-2019 complétant la circulaire n° 2015-018 du 4-2-2015, annexe 1 : [démarche globale de développement durable dans les écoles et les établissements scolaires \(E3D\) - référentiel de mise en œuvre et de labellisation](#)

Plan Planifier

Contexte, stratégie, sens, objectifs

Les deux fiches développement durable :
- démarche E3D au sein de l'établissement,
- éducation au développement durable
sont à associer.

L'éducation au développement durable permet d'appréhender le monde contemporain dans sa complexité, en prenant en compte les interactions existant entre l'environnement, la société, l'économie et la culture. L'établissement est un lieu d'apprentissage global du développement durable, ancré dans son territoire.

- Comment la démarche globale de développement durable est-elle intégrée au projet d'établissement, à la gestion de l'établissement et à la mise en œuvre des partenariats avec les acteurs éducatifs, associatifs et les collectivités territoriales ?
- Quel diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs (équipe de direction, équipes pédagogiques et éducatives, personnels de service, élèves, familles et partenaires) a-t-il permis de construire la démarche ?
- Une stratégie de pérennisation est-elle clairement établie ?

Do Mettre en œuvre

Acteurs – Actions – Moyens – Temps

Sensibiliser, développer une culture d'établissement, valoriser les actions et impliquer l'ensemble de la communauté éducative

- Quelles sont les actions de sensibilisation mises en œuvre auprès des élèves et des personnels de l'établissement ?
- Une veille réglementaire et scientifique est-elle mise en œuvre au sein de l'établissement, par qui ?
- Quelles sont les actions de communication réalisées en interne et en externe ? Y a-t-il un onglet EDD sur le site Internet de l'établissement ?
- Quelle est l'organisation mise en place dans l'établissement (Comité de pilotage E3D, groupe de travail, référent développement durable, éco-délégués...) ?
- Quels sont les acteurs de l'établissement impliqués dans la démarche (enseignants de toutes les disciplines, élèves, personnels de direction, de santé et sociaux, d'encadrement et d'entretien, parents d'élèves) ?

Prendre appui sur l'ensemble de l'équipe pédagogique et éducative élargie : enseignants, vie scolaire, infirmière, assistante sociale...

- Comment le lien est-il établi entre l'enseignement dans les disciplines et le fonctionnement de l'établissement afin que les élèves prennent conscience de la démarche globale d'éducation au développement durable ?
- Quels projets ou activités mis en place dans l'établissement (réalisation du chef d'œuvre en LP, concours, clubs, sorties scolaires, actions éducatives, etc.) peuvent-ils être intégrés dans la démarche et l'enrichir, voire servir de point d'appui pour la porter ?
- Le numérique est-il abordé dans une approche de réduction de son impact écologique et énergétique ? Les personnels et les élèves sont-ils sensibilisés à une utilisation raisonnée des outils numériques ?
- Une sensibilisation des élèves sur le tri des déchets, le gaspillage alimentaire ou toute autre action visant à économiser les ressources est-elle menée ?
- Comment l'établissement se montre-t-il exemplaire en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité ?
- Quelles sont les actions citoyennes et écoresponsables engagées dans l'établissement (recyclage, économie d'énergie, lutte contre les gaspillages, consommations responsables, actions de solidarité nationale et internationale...) ?
- Comment l'établissement s'engage-t-il dans la mise en œuvre des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 ?
- Comment la thématique EDD est-elle inscrite dans le travail des instances démocratiques et civiques ? Comment les élèves sont-ils impliqués dans la démarche : CVL, éco délégués, etc...

Engager la gestion de l'établissement et les personnels impliqués (agents ATTEE, gestionnaire, agent comptable, ...)

- Comment la démarche de développement durable est-elle prise en compte dans la gestion et la maintenance de l'établissement (fournitures, énergie, eau, nourriture, déchets, recyclage, maintenance, nettoyage, etc.)
- Comment les agents sont-ils associés à la réflexion, aux actions mises en œuvre et à la démarche d'amélioration continue ? Comment sont-ils formés ?
- Comment les collectivités territoriales prennent-elles part aux réflexions et aux investissements : consommation énergétique, équipements... ?
- Le tri des déchets, des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, l'économie des ressources (eau, énergie) sont-ils systématiquement mis en place dans les établissements et en partenariat avec les collectivités territoriales ?

Travailler en partenariat en France et à l'international

- Quels sont les partenariats engagés avec des acteurs territoriaux, des partenaires à l'international ? Comment les entreprises sont-elles associées ? Quelles sont les associations qui interviennent sur ce sujet ? Comment les partenariats sont-ils formalisés ?
- Le comité de pilotage académique d'éducation au développement durable ou le groupe technique académique EDD sont-ils sollicités ?

Obtenir le label E3D ou progresser dans l'avancement de la démarche (l'obtention du label ne constitue pas un aboutissement mais témoigne de la volonté de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue)

- L'objectif d'obtention du label est-il inscrit au projet d'établissement ? La demande d'obtention du label est-elle engagée ? Comment le déploiement de la démarche est-il envisagé pour obtenir un niveau de labellisation supérieur ?
- Une formation d'initiative locale a-t-elle été demandée pour engager l'établissement dans la démarche globale E3D ?

Check Evaluer

Exemples d'indicateurs de suivi

- Pourcentages d'élèves / personnels enseignants / membres du personnel engagés dans des démarches éducatives liées au développement durable.
- Existence d'un COPIL E3D (ou équivalent) et rôle des élèves.
- Nombre d'actions écoresponsables et/ou éco-citoyennes.
- Evolution des consommations liées aux actions menées (eau, énergie, alimentation, consommables, etc.) et impact sur le budget de l'établissement.
- Nombre de partenaires territoriaux, associatifs, entreprises accompagnant les démarches de développement durable.
- Nombre d'actions de formation mises en œuvre pour les personnels (enseignants, agents, personnels de direction...).
- Niveau de labellisation E3D obtenu.
- Nombre de propositions faites par les élèves, les enseignants, les agents, les parents d'élèves, ... retenues dans la stratégie de mise en œuvre de démarche de développement durable.
- Nombre d'objectifs de développement durable de l'ONU travaillés.
- Montants des investissements en lien avec le développement durable.
- Nombre d'actions de communication (internes et externes) sur le thème du développement durable.

Agir sur le climat scolaire et la qualité de vie dans l'établissement

Rapport annexé de la [loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013](#) d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République qui fait de l'amélioration du climat scolaire une priorité « pour refonder une École sereine et citoyenne ». Code de l'éducation : [art.L.311-1](#)(article 42 de la loi pour une école de la confiance: évaluation au service des apprentissages

Plan Planifier

Contexte, stratégie, sens, objectifs

L'amélioration du climat scolaire est devenue un enjeu majeur de la politique publique en matière d'éducation. L'évaluation du climat scolaire reflète le jugement des parents, des personnels et des élèves concernant leur expérience de vie et du travail au sein de l'école, sans pour autant résulter d'une simple perception individuelle. Il renvoie donc à la qualité de vie dans l'établissement. Il concerne les normes, les buts, les valeurs, les relations interpersonnelles, les pratiques d'enseignement, d'apprentissage, de management et la structure organisationnelle inclus dans la vie de l'école.

- Le climat scolaire fait-il l'objet d'une réflexion spécifique menée dans le cadre des instances de l'établissement ? Cette question est-elle inscrite dans les priorités du projet d'établissement ?
- La réflexion et les actions sur la qualité de vie dans l'établissement associent-elle l'ensemble des équipes pédagogiques et éducatives ? Prend-t-elle en compte la parole des élèves ? des familles ?
- Une enquête climat scolaire a-t-elle été mise en place dans l'établissement ?

Do Mettre en œuvre

Acteurs – Actions – Moyens – Temps

Stratégie d'équipe

- Comment tous les personnels sont-ils associés à la réflexion sur le climat scolaire ?
- Une stratégie collective a-t-elle été envisagée ainsi que des moyens dédiés ? (cellule de veille, mission dédiée, actions de prévention, etc.)

Qualité de vie et bien être à l'école

- Comment les enseignants sont-ils mobilisés et prennent-ils en compte cette dimension dans leur enseignement ?
- Comment s'articule le travail entre les équipes éducatives et de santé et les enseignants ?
- La « bienveillance éducative » fait-elle l'objet d'un travail spécifique dans l'établissement ?
- Comment tous les aspects de la vie de l'élève sont-ils interrogés et pris en compte dans l'établissement ? (transport, permanence, restauration, présence sur la cour, activités périscolaires, ...).
- Des expériences existent-elles pour améliorer le quotidien des élèves individuellement et collectivement ? Des outils d'auto-évaluation sont-ils mis en place pour mesurer la qualité de vie dans l'établissement ?

Co éducation

- Comment les parents et les élèves sont-ils associés à la réflexion sur la qualité de vie ? Contribuent-ils à l'identification d'indicateurs de mesure de cette qualité de vie ?
- Les différents temps de vie (scolaire-paras et extrascolaire) de l'élève font-ils l'objet d'une attention particulière ?

Prévention

- Des formations sont-elles prévues pour sensibiliser les équipes aux violences scolaires (harcèlement, comportements déviants, violences verbales et physiques), aux difficultés des élèves (grande pauvreté, décrochage scolaire,...), à l'éthique relationnelle ?
- Comment la parole des élèves, des parents et des personnels est-elle recueillie et prise en compte au sein de l'établissement ?
- Des actions de prévention et gestion des violences et du harcèlement existent-elles ?

Pratiques partenariales

- Comment l'environnement partenarial est-il associé et pris en compte pour améliorer le climat scolaire favoriser le bien-être dans l'établissement ?

Check Evaluer

Exemples d'indicateurs de suivi

- Nombre d'actes de violence.
- Sentiment de justice dans l'établissement.
- Sentiment de bien-être dans l'établissement.
- Nombre de conseils de discipline, de vie scolaire.
- Retards, absences des personnels et des élèves.
- Nombre de projets (interdisciplinaires, à l'initiative des élèves...).
- Nombre de partenaires mobilisés et type de mobilisation.
- Taux de participation des élèves à devoirs faits.
- Taux de boursiers.
- Fréquence de présence des parents.
- Nombre de manifestations rassemblant les partenaires, les familles et les personnels.

Soutenir l'exercice de la vie lycéenne, de l'engagement et de la citoyenneté

Code de l'éducation : [art. R. 421-43 à R. 421-45](#) (conseil des délégués pour la vie lycéenne CVL), [art. R. 511-2](#), [art. R. 515-9](#) (droit d'association), [art. R. 511-8](#) (droit de publication), [art. R. 511-10](#) (droit de réunion), [art. D. 422-24](#) (propositions), [art. D. 422-38](#), [Décret n°2020-922 du 29 juillet 2020 portant diverses dispositions relatives au service national universel](#). Circulaires : [n° 2010-129 du 24-8-2010](#) (responsabilité et engagement des lycéens), [n° 2014-092 du 16-7-2014](#) (favoriser l'engager des élèves), [n° 2016-140 du 20-9-2016](#) (composition et fonctionnement des instances de la vie lycéenne), [n° 2016-190 du 7-12-2016](#) (attributions, composition et fonctionnement du conseil de la vie collégienne). Le service national universel [SNU](#)

Plan Planifier

Contexte, stratégie, sens, objectifs

Les instances lycéennes et l'engagement des élèves concourent à la qualité du climat scolaire en développant le sentiment d'appartenance à l'établissement dans le cadre d'un dialogue concerté entre les lycéens et les personnels.

- Comment la participation lycéenne est-elle intégrée au projet d'établissement ? Avec quels objectifs ? Quelle stratégie ?
- Comment ces objectifs sont-ils partagés avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative ?

Do Mettre en œuvre

Acteurs – Actions – Moyens – Temps

Favoriser l'engagement des lycéens dans la vie de leur établissement

- Un conseil pédagogique annuel est-il planifié pour organiser les projets de l'établissement en faveur de l'engagement des élèves ?
- L'organisation de l'année scolaire intègre-t-elle bien la possibilité pour l'élève de s'engager dans le cadre du service national universel (SNU) ? Comment est organisée la phase d'information et de préparation préalable à destination des familles et des élèves ?
- Comment l'établissement communique-t-il sur les différentes formes d'engagement mobilisables par un élève dans son parcours ?
- Comment la citoyenneté est-elle abordée dans l'établissement ? Quelles actions sont mises en place ?
- Comment les lycéens sont-ils encouragés à s'investir dans des actions menées au sein de l'établissement (actions citoyennes, culturelles, artistiques, sportives, humanitaires ou relatives à la santé) ?
- L'établissement organise-t-il des rencontres avec des associations agréées locales ou nationales ?
- Quels sont les instances et les lieux d'expression accessibles aux lycéens (journaux, blogs, etc.) ?
- Quel est le fonctionnement de la maison des lycéens ? Qui l'anime ?

Reconnaître et valoriser l'engagement

- Comment sont valorisées les fonctions de délégué de classe, d'éco délégué et de membre du CVL et de la maison des lycéens : dans l'établissement ? auprès des familles ? auprès des entreprises d'accueil de PFMP ?
- Comment est valorisé l'engagement de l'élève dans un club, une association (sportive, culturelle, ou artistique), au conseil municipal, départemental ou régional des jeunes, en qualité de jeune sapeur-pompier ou encore inscrit dans le SNU ?
- La mention de l'engagement de l'élève est-elle présente au sein des bulletins scolaires de l'élève ? Dans les échanges en conseil de classe ? Dans la rubrique « activités et centres d'intérêt » de parcours sup ?
- Les actions conduites dans le cadre du CVL sont-elles présentées aux actuels, nouveaux ou futurs élèves ? Aux familles ? Si oui, à quelle période de l'année ? Comment ?

Organiser la représentation des lycéens aux instances consultatives et décisionnelles de l'établissement

- Quelles sont les actions menées pour inciter les lycéens à participer aux différentes élections ?
- Y a-t-il un référent « vie lycéenne » de l'établissement ?
- Quelle est la formation mise en place pour les délégués, éco délégués, membres du conseil de vie lycéenne ?
- Quelle est l'organisation mise en place dans l'établissement pour favoriser l'exercice de leur mandat ?

Check Evaluer

Exemples d'indicateurs de suivi

- Taux de présence des délégués élèves aux conseils de classe ;
- Pourcentage de classes avec délégués ;
- Taux de participation aux élections au conseil d'administration ;
- Taux de participation aux élections au conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) ;
- Pourcentage d'élèves ayant participé à un projet entrant dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté ;
- Nature et nombre de projets, d'actions à caractère citoyen ou marquant l'engagement des élèves ;
- Pourcentage d'élèves engagés dans le SNU ;
- Pourcentage d'élèves inscrits à l'union nationale du sport scolaire (UNSS) ;
- Pourcentage de lycéens investis dans la maison des lycéens ;
- Pourcentage d'élèves impliqués dans des clubs ou activités à caractère culturel et éducatif ;
- Mesure ou observation de l'amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage.

3.10

Septembre 2020 – Contributeurs :
Dgesco C2-DNVL – Délégué national à la vie lycéenne
Dgesco A2-2 – Bureaux des lycées professionnels, de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue / Mise à jour fiche n° 2 guide 2017

Act Agir

Points forts

Points faibles

DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Objectifs

Actions

Prévenir le décrochage scolaire

Code de l'éducation : [art. L.114-1](#) (obligation de formation) [art. L. 122-2 à L. 122-4](#) (droit au retour en formation initiale), [art. R. 131-7](#) (absentéisme), [art. L. 214-12](#), [art. R. 222-3-2](#) (décrochage), [art. L. 313-7 et L. 313-8](#) (reprise d'études) - Instruction [n° 09-060 JS du 22-4-2009](#) (prévention du décrochage scolaire et accompagnement des jeunes sortant sans diplôme du système scolaire)
Circulaires : [n° 2011-028 du 9-2-2011](#) (mise en œuvre des articles L. 313-7 et L. 313-8 du code de l'Éducation), [n°2013-035 du 29-3-2013](#) (réseaux Formation Qualification Emploi FOQUALE), [n° 2014-159 du 24-12-2014](#) (prévention de l'absentéisme scolaire), [n° 2015-041 du 20-3-2015](#) (droit au retour en formation initiale pour les sortants du système éducatif sans diplôme ou qualification professionnelle), [n° 2017-066 du 12-4-2017](#) (mobilisation du droit au retour en formation et le maintien en formation au service de la lutte contre le décrochage scolaire)

Plan Planifier

Contexte, stratégie, sens, objectifs

La loi pour la refondation de l'École de la République a mis l'accent sur la lutte contre le décrochage scolaire en cohérence avec les politiques publiques centrées sur la jeunesse et a incité la communauté éducative, les chercheurs, les autres ministères, les collectivités, les associations à se saisir de cet enjeu.

la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, notamment ses articles 15 et 63 instaure une obligation de formation pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans :

- Les orientations stratégiques des politiques régionales dans le domaine du décrochage scolaire sont-elles connues ?
- Comment le projet d'établissement met-il l'accent sur la persévérance scolaire et la prévention du décrochage, sur la mobilisation partenariale, notamment ceux bénéficiant du [droit au retour en formation initiale](#) ? Avec quels objectifs et quelle stratégie ?
- Quelle est la valorisation du rôle de chacun dans la réussite éducative des jeunes ?

Do Mettre en œuvre

Acteurs – Actions – Moyens – Temps

Trois champs d'actions sont proposés pour s'autoévaluer sur cette thématique : prévention, intervention, remédiation.

Prévenir

- Quelle est l'organisation mise en place dans l'établissement pour prévenir le décrochage scolaire (groupe de prévention du décrochage scolaire GPDS, référent ou correspondant décrochage, information, communication) ?
- Comment l'ensemble des personnels de l'établissement est-il sensibilisé à la détection des signes précurseurs du décrochage : absentéisme, évolution soudaine du comportement, baisse des résultats scolaires, etc. ?
- Quelles actions sont prévues à la détection des signes de décrochage ?
- Des formations à la prévention du décrochage scolaire sont-elles organisées ?
- Comment les pratiques pédagogiques de l'établissement s'adaptent-elles pour prévenir le décrochage ?
- Quelles innovations pédagogiques sont expérimentées dans l'établissement ?
- Comment le travail en équipe pluri-catégorielle est-il développé dans l'établissement pour prendre en compte les besoins des jeunes ?
- Comment le sentiment d'appartenance et de bien-être des élèves dans l'établissement est-il développé ? Comment l'entraide et le travail collaboratif entre élèves sont-ils favorisés au sein de l'établissement ?
- Comment l'accompagnement personnalisé, les stages passerelles, les stages de remise à niveau, le tutorat, la gestion de l'orientation sont-ils menés pour favoriser la motivation des jeunes et les soutenir dans leur projet ?
- Des parcours aménagés sont-ils proposés aux jeunes en risque de décrochage ?
- Comment le dialogue entre les parents et l'établissement est-il instauré et pratiqué ?

Intervenir

- Comment l'analyse des causes du décrochage des élèves est-elle menée ?
- Quelles sont les actions prévues pour réinstaller les élèves dans une dynamique positive pour leurs études ?
- Comment l'action éducative est-elle organisée autour des élèves en décrochage ? Comment les équipes éducatives sont-elles mobilisées ?
- Comment les alliances éducatives internes et externes sont-elles développées pour coordonner les interventions des différents professionnels sur des situations de décrochage ?
- Comment le dialogue entre les parents et l'établissement est-il renforcé ?

Remédier

- Comment est organisé le droit au retour en formation initiale sous statut scolaire au sein de l'établissement ?
- Comment la coopération des équipes éducatives est-elle développée avec les partenaires extérieurs ?
- Comment les liens sont-ils établis avec le réseau FOQUALE (FORMATION QUALIFICATION EMPLOI), la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) d'appartenance du lycée ?

Check Evaluer

Exemples d'indicateurs de suivi

- Indicateurs de suivi des jeunes (exclusions, commissions, orientation, exclusions de PFMP...), absentéisme (nombre, causes, type d'enseignement, formation, nombre de signalements...).
- Indicateur relatif aux jeunes concernés par le décrochage scolaire et à l'obligation de formation (nombre en prévention, intervention, remédiation).
- Indicateur d'accompagnement (nombre et rôle des acteurs impliqués, nombre d'actions menées).
- Indicateurs de présence (suite aux actions mises en place).
- Observations relatives à l'attitude des jeunes.

Proposer des actions de formation continue pour adultes

Code de l'éducation : [art. D. 122-5 à art. D. 122-7](#) (mission de formation continue des adultes), [art. D122-9-1 et art. D122-9-2](#) (le label qualité « ÉDUFORM »), [art. L. 335-5](#) (VAE) et [art. L. 335-6](#) (RNCP), code du travail – loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel : [document de présentation](#) et [loi](#)

Plan Planifier

Contexte, stratégie, sens, objectifs

- Comment l'offre de formation continue des adultes est-elle intégrée dans le projet d'établissement ? avec quelles stratégies ? quels objectifs ? quels indicateurs établis et connus de tous ?
- La présence d'action de formation professionnelle continue est-elle un objet de discussion dans les instances de l'établissement ?

Do Mettre en œuvre

Acteurs – Actions – Moyens – Temps

Actions

- L'établissement est-il adhérent d'un GRETA (groupement d'établissements) ? Quel rôle et quelles missions l'établissement assure-t-il dans le cadre de la formation continue des adultes ?
- Quelles sont les actions de formation continue ou de VAE dispensées dans l'établissement ? L'établissement est-il à l'origine de certaines de ces actions ?
- L'établissement conduit-t-il une réflexion globale sur son offre de formation professionnelle intégrant les formations initiales scolaires, initiales en apprentissage et continue ? Comment cette réflexion est-elle conduite et comment la communauté éducative est-elle impliquée dans ces démarches ?
- Quel bilan des actions de formation continue dispensées par l'établissement est effectué ? Sous quelle forme ? Avec qui ? selon quelle périodicité ? quel partage à l'échelle de l'établissement ?

Acteurs

- Comment la mission de formation continue des adultes est-elle partagée dans l'établissement (équipe de direction, professeurs...) ?
- Quelle est l'information communiquée aux professeurs pour développer la ressource mobilisable ?
- Y a-t-il des propositions d'action de formation professionnelle continue à l'initiative des professeurs ? Si oui combien ?
- Les professeurs sont-ils impliqués dans la réflexion pédagogique menée avec le GRETA au moment de la conception des actions de formation ? Pour quelle(s) action(s) ne le sont-ils pas ?

Moyens

- Comment la formation continue des adultes est-elle prise en compte a priori dans la préparation de la rentrée (plages horaires dans les emplois du temps des enseignants, prévision d'utilisation de locaux partagés) ?
- Existe-t-il des locaux et des équipements dédiés à la formation continue des adultes dans l'établissement ?
- Les modalités organisationnelles et matérielles prévues sont-elles adaptées au public « adulte » ? Comment l'établissement s'en assure-t-il ?
- Les exigences en matière de qualité de la formation professionnelle continue sont-elles bien prises en compte ? quelle démarche est mise en œuvre en ce sens ?
- Un travail avec la région et les autorités académiques est-il conduit sur ce périmètre ?

Communication

- Comment les actions de formation continue sont-elles valorisées dans l'établissement
- Comment les actions de formation continue sont-elles valorisées dans la communication externe de l'établissement ?

Check Evaluer

Exemples d'indicateurs de suivi

- Offre de formation continue de l'établissement au cours des 5 dernières années : typologie, nature et nombre ;
- Pourcentage des enseignants du lycée intervenant pour le GRETA ;
- Pourcentage du chiffre d'affaires du GRETA de l'établissement et évolution de ce chiffre d'affaires.

3.12

Septembre 2020 – Contributeur :
Dgesco A2-2 – Bureau des lycées professionnels, de
l'apprentissage et de la formation professionnelle
continue / Mise à jour fiche n° 2 guide 2017

Act Agir

Points forts

Points faibles

DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Objectifs

Actions



Annexes

1 - Qualéduc Mobilités

2 - La démarche Qualéduc

Annexe 1 – Qualéduc Mobilités

Le projet Qualéduc Mobilités mené de 2017 à 2019 dans le cadre du programme Erasmus+ visait à encourager le développement d'une culture partagée de la qualité parmi les équipes académiques, mais aussi à définir une stratégie commune afin d'améliorer la réussite et l'intégration professionnelle des élèves en comparant les pratiques françaises à d'autres pratiques mises en œuvre dans cinq pays européens : l'Allemagne, l'Autriche, l'Écosse, l'Italie et la Suède.

Les équipes qui ont pris part au projet étaient notamment composées de personnels de direction des établissements, d'inspecteurs de l'éducation nationale, de conseillers en éducation, de personnels en charge de la qualité et d'enseignants, provenant de 5 académies organisatrices des mobilités (cinq régions académiques représentées) et de 18 académies participantes (dix régions académiques représentées).

Une centaine de personnes ont ainsi participé à Qualéduc Mobilités et ont pu rencontrer des organismes mettant en œuvre la démarche qualité ou la démarche d'amélioration continue dans différents contextes. Les observations ont été menées sur des thèmes de gouvernance comme le management, la démarche d'amélioration continue, les modalités d'autoévaluation, les méthodes pédagogiques mises en œuvre, les partenariats avec le monde professionnel ainsi que et la vie scolaire.

Un séminaire de dissémination organisé le 4 avril 2019 a permis de partager et d'échanger sur les expériences de mobilités. Les 44 fiches du Guide Qualéduc Mobilités répertoriées ci-dessous ont vocation à enrichir les réflexions et démarches d'autoévaluation et d'amélioration continue engagées sur le territoire français.

La co-construction d'une culture qualité

- Le feedback comme outil d'auto-évaluation individuelle et d'amélioration systémique de la voie professionnelle
- Développement de la culture de l'autoévaluation : le feedback des élèves
- Le feedback individuel dans l'autoévaluation
- Une enquête de satisfaction de l'apprenti / de l'apprenant
- Professionnalisation des acteurs à l'assurance qualité : la certification responsable de processus qualité
- La mise en place d'une plateforme numérique pour l'évaluation de la qualité dans les établissements scolaires
- Evaluation démarche qualité des établissements
- Le Rapport d'Auto-évaluation (RAV)
- ARQA-VET une instance nationale pour la qualité de l'enseignement professionnel
- Audits de l'inspection.
- Feedback des élèves et auto évaluation au niveau de l'établissement scolaire.
- L'assurance qualité comme outil de pilotage.
- Référent d'amélioration continue en EPLE (= référent qualité).
- Travail d'équipe et management participatif pour la démarche qualité et d'amélioration.

Le parcours de l'élève

- Quand la musique s'invite dans l'établissement scolaire.
- Le savoir-faire et le faire savoir.
- "Gender Mainstreaming" au cœur du processus qualité.
- Comment valoriser le cadre de travail.
- Valorisation de la voie professionnelle.
- La formation professionnelle : voie de réussite.
- Die Bildungskette : une chaîne de formation pour une insertion professionnelle réussie.
- Le tutorat entre pairs.
- Parcours d'alphabétisation pour les étrangers au CPIA de Rivoli – Région du Piémont.

- L'accueil et la scolarisation des élèves issus de l'immigration.
- La prise en charge de la diversité des publics au sein du Glasgow Kelvin College au service des apprentissages de chacun.
- Le décloisonnement enseignement et vie scolaire.
- Les bâtiments : architecture et équipements pensés pour le bien être de chaque usager.
- Les langues au cœur des apprentissages.
- Une culture du travail en équipe au service du bien-être et de la réussite des élèves.
- Une démarche qualité globale pour soutenir chaque élève tout au long du parcours.
- Professeurs : les ressources humaines au sein du système de formation
- L'intérêt de la compétence collective dans la pratique professionnelle. La qualité par une approche pluri-professionnelle

Le lien école-entreprise

- Entreprise à l'école pour un équipement performant.
- Voie professionnelle, voie de réussite : place de l'entreprise et des partenaires.
- Financement des ITS : la participation des entreprises.
- L'entreprise au cœur de la formation : les leviers de la communication.
- Formation modulable pour répondre aux besoins industriels.
- Formation des maîtres d'apprentissage.
- Un établissement dynamique grâce à la mutualisation des compétences de ses enseignants.
- Gestion des lieux de stage.
- Istituto Tecnico Superiore (fondation).
- Implication de l'entreprise dans le parcours de formation.
- L'organisation et le suivi des PFMP.
- Le partenariat avec les tuteurs de stage.

***Pour aller plus loin**, la [Page Qualéduc Mobilités](#) sur Eduscol.gouv.fr regroupe tous les documents liés au projet : rapports collectifs dans les 5 pays visités, séminaire de dissémination du 4 avril 2019, Guide Qualéduc Mobilités, guides pratiques Erasmus+ à l'intention des inspecteurs et des chefs d'établissements.*

Annexe 2 - La démarche Qualéduc

Qualéduc est un outil mis à la disposition des établissements et de la communauté éducative pour développer une démarche d'assurance qualité fondée sur l'amélioration continue et le travail collectif.

L'enjeu est d'améliorer l'efficacité et l'équité du système d'éducation et de formation en visant la réussite des élèves et des conditions de travail et de vie dans l'établissement sereines pour tous.

► Une démarche qui s'inscrit dans les initiatives européennes

- la recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009 établit un cadre d'assurance qualité européen pour l'enseignement et la formation professionnelle qui constitue un instrument de référence pour aider les Etats membres à promouvoir et à piloter l'amélioration continue de leurs systèmes d'enseignement et de formation professionnels sur la base de références communes. La recommandation du Conseil en matière d'enseignement et de formation professionnels en faveur de la compétitivité durable, de l'équité sociale et de la résilience adoptée le 24 novembre 2020 réaffirme l'importance du cadre d'assurance qualité européen.
- les conclusions de Riga, adoptées le 22 juin 2015 et portant sur la période 2015-2020, incitent à développer des mécanismes d'assurance qualité dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels, comme le recommande EQAVET (European Quality Assurance in Vocational Education and Training) et à établir un retour d'information continu basé sur les résultats d'apprentissage ; la Déclaration d'Osnabrück adoptée le 30 novembre 2020 établit des priorités pour la période 2021-2025 en matière d'enseignement et de formation professionnels et reprend cet objectif.
- le « cadre de référence européen » propose une méthodologie d'assurance qualité fondée sur l'amélioration continue, portée par la roue de Deming ou PDCA (Plan-Do-Check-Act) ;
- **Initié et soutenu par le ministère français de l'éducation nationale dès 2011, le projet européen Qalep (2011-2013) repose sur la méthodologie PDCA et devient en 2013 Qualéduc.**



Le cadre de référence européen propose une méthodologie d'assurance qualité fondée sur l'amélioration continue, portée par la roue de Deming (W. Edwards Deming) ou PDCA :

Plan	Planifier
Do	Mettre en œuvre
Check	Evaluer
Act	Agir

► Une démarche pour l'établissement, adaptable et évolutive

La démarche Qualéduc permet l'élaboration ou l'actualisation d'un diagnostic, d'un projet d'établissement, d'un contrat d'objectif, d'une préparation ou d'un suivi de labellisation (lycée des métiers, campus des métiers et des qualifications, Eduform...) ou de toute démarche de projet.

Portée le plus souvent par le chef d'établissement, **la démarche est mise en œuvre par l'ensemble de la communauté éducative**. La démarche Qualéduc oriente le pilotage de l'établissement, accompagne toute réforme, toute nouvelle mesure ou tout nouveau dispositif, quel que soit le thème abordé : transformation de la voie professionnelle, enseignements et pédagogie dans l'établissement, partenariats et réseaux, vie dans l'établissement...

Au-delà du diagnostic initial, **les établissements peuvent s'appuyer sur les résultats obtenus pour aller plus loin tout en intégrant leur contexte spécifique.** Ils s'inscrivent ainsi dans un processus d'amélioration continue impliquant toutes les parties prenantes, internes et externes, gage de réussite du diagnostic effectué.

La démarche Qualéduc est ainsi évolutive et adaptable. Elle est proposée -sans être un processus imposé ni un nouveau dispositif- pour accompagner les projets s'inscrivant dans une garantie de qualité et au service de la réussite des élèves.

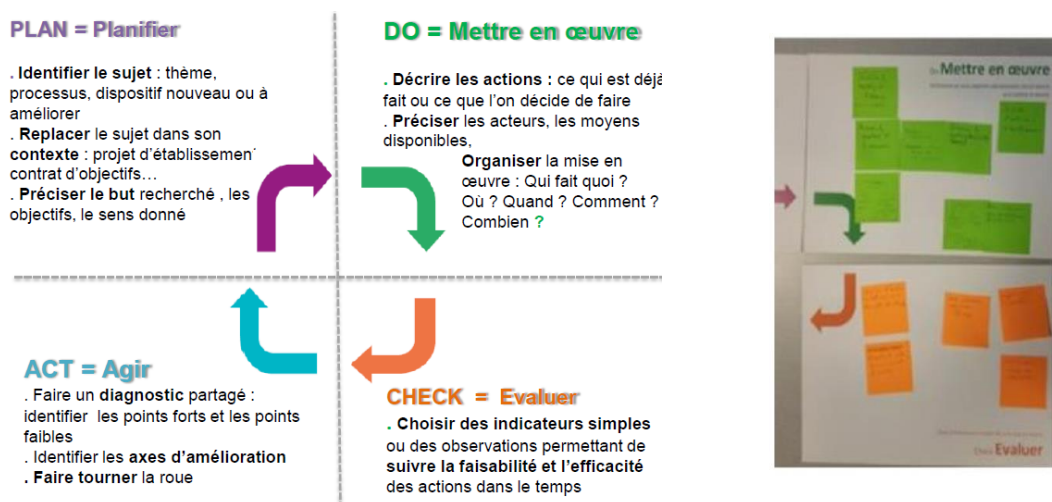
Déployé dans un premier temps dans la voie professionnelle, Qualéduc est aussi disponible pour les autres voies de formation (collège, lycée général et technologique), qui y trouveront une démarche pour faire partager et mettre en œuvre les évolutions en cours.

► Une méthode pour questionner ou suivre toute mesure ou dispositif

En partant d'une analyse existante ou non, la méthode PDCA (Plan-Do-Check-Act) permet à l'établissement de construire son propre questionnement sur un sujet choisi, sur la base d'un remue-méninge collectif organisé pour aborder les différentes étapes du processus. Quelques principes pour dérouler le processus :

- rester simple dans la formulation ;
- utiliser des éléments concrets et utiles au contexte décrit ;
- se fonder sur des éléments objectifs ;
- fixer des objectifs réalisables tout en étant ambitieux ;
- veiller à replacer le sujet dans une organisation ou un système dans son ensemble.

Le support de travail permet d'organiser le remue-méninges collectif (à imprimer en format A3)



La fiche Qualéduc formalise les points retenus et organise le suivi à mener (format paysage ou portrait)

Fiche à construire (version paysage)

Plan Planifier
Contexte, stratégie, sens, objectifs

Do Mettre en œuvre
Acteurs - Actions - Moyens - Temps

Check Evaluer
Exemples d'indicateurs de suivi

Act Agir
Points forts, Points faibles, Objectifs, Actions

Act Agir

Diagnostic partagé

Points forts

Points faibles

Objectifs

Actions

Éléments d'action	Dates de
Pour chaque proposition, écrire le processus mis en œuvre avec un indicateur	

The diagram shows two versions of the worksheet, one in landscape and one in portrait, both featuring a circular flow diagram at the bottom.

► Une collection de guides et de fiches Qualéduc téléchargeables

Il existe des Guides et des fiches Qualéduc sur différents thèmes. Les fiches Qualéduc ont été élaborées par les établissements, les académies (groupes de travail ad-hoc, référents Qualéduc, corps d'inspection, ...), les groupes de travail nationaux en charge de la rédaction de vadémécums à l'appui de la mise en œuvre de nouveaux dispositifs ou mesures (transformation de la voie professionnelle, etc.) ou encore des personnes et bureaux ressources identifiés.

Télécharger les guides et fiches Qualéduc à partir de la page Qualéduc dédiée sur le site internet Eduscol.gouv.fr

- **Guide Qualéduc 2020** : fiches sur la transformation de la voie professionnelle, les enseignements et la pédagogie, la vie dans l'établissement. Ce guide inclut la mise à jour des fiches du guide édité en 2017 ;
- Guide Qualéduc Mobilités 2019 : 44 fiches sur la co-construction d'une culture qualité, le parcours de l'élève, le lien école-entreprise. Le projet Qualéduc Mobilités mené de 2017 à 2019 a permis à des équipes académiques **d'observer les pratiques dans cinq pays européens** innovants dans le domaine de l'assurance qualité dans l'enseignement et la formation professionnelle. Tous les documents relatifs à ce projet (rapports collectifs, conclusions séminaire final...) sont téléchargeables à partir de la page dédiée sur le site Eduscol.gouv.fr ;
- **Des secteurs spécifiques** utilisent la démarche Qualéduc et proposent des fiches ad-hoc :
 - Qualéduc EFE : fiches à destination des établissements de l'enseignement français à l'étranger ;
 - Guide Qualinclus pour une école inclusive.

► Une dynamique à tous les niveaux

Le comité national de pilotage Qualéduc au sein de la DGESCO est principalement composé de référents académiques Qualéduc placés auprès des recteurs de région académique ou d'académie. Il propose des actions en faveur du déploiement de la démarche et coordonne la mutualisation des travaux Qualéduc menés sur le territoire pour en assurer une large diffusion.

En région académique ou en académie, le **réfèrent Qualéduc**, selon sa lettre de mission, peut être chargé de valoriser la démarche auprès des établissements (formation des équipes de direction, des personnels d'inspection, des personnels en charge de la qualité...). Il peut être chargé également d'accompagner les établissements et membres de la communauté éducative souhaitant utiliser cet outil au quotidien.

Fiche à construire (version paysage)

Plan Planifier

Contexte, stratégie, sens, objectifs

Do Mettre en œuvre

Acteurs – Actions – Moyens – Temps

Check Evaluer

Exemples d'indicateurs de suivi

1

Act Agir

Points forts

Points faibles

DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Objectifs

Actions

Diagnostic partagé

Points forts

-
-
-

Points faibles

-
-
-

Objectifs

- ...
-
-
-

Actions

	Éléments d'action Pour chaque proposition, écrire le processus mis en œuvre avec un indicateur	Dates clé
...		
...		